



HAL
open science

Devenir de l'agriculture dans les projets d'aménagement périurbain. Interactions entre pratiques agricoles et projets d'aménagement de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, Pas-de-Calais

Antoine Teurnier

► To cite this version:

Antoine Teurnier. Devenir de l'agriculture dans les projets d'aménagement périurbain. Interactions entre pratiques agricoles et projets d'aménagement de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, Pas-de-Calais. Sciences agricoles. 2012. dumas-00752575

HAL Id: dumas-00752575

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00752575v1>

Submitted on 16 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers
Institut National d'Horticulture et
de Paysage
2, rue André Le Nôtre
49045 Angers CEDEX 01



BOULOGNE-SUR-MER
Développement
Côte d'Opale

BOULOGNE-SUR-MER Développement Côte d'Opale
Agence d'Urbanisme et Développement Economique
Site de l'Hoverport- BP 611
62321 Boulogne-sur-Mer CEDEX

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du
Paysage

Année Universitaire 2011-2012
Spécialité Paysage
Option Ingénierie du territoire

Soutenu à Angers, le 26 septembre 2012
Composition du Jury :
Sous la présidence de : Sébastien CAILLAULT
Maître de stage : Christel ROMULUS
Enseignant référent : David MONTEMBAULT

Devenir de l'agriculture dans les projets d'aménagement périurbain.
*Interactions entre pratiques agricoles et projets d'aménagement de la Communauté de Communes
de la Terre des 2 Caps, Pas-de-Calais.*

Par Antoine TEURNIER

Bon pour dépôt (version définitive)
Autorisation de diffusion du mémoire : Oui Non
Date .../.../...

Signature :

Diffusion du Mémoire

Limites de confidentialité ⁽¹⁾

Confidentialité absolue (ni consultation, ni prêt)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Référence bibliographique diffusable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Résumé diffusable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mémoire consultable sur place	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Reproduction autorisée du mémoire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prêt autorisé du mémoire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Diffusion de la version numérique	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Je soussigné, Antoine TEURNIER, propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.

Angers,

le .../.../...

Maître de stage ⁽²⁾

Auteur

Enseignant référent

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation du Centre d'Angers d'AGROCAMPUS-OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité

(2) Signature et cachet de l'organisme

Remerciements

Je remercie tout d'abord M Delbecq, directeur de l'Agence d'Urbanisme de Boulogne-sur-Mer de m'avoir permis de réaliser ce stage de fin d'études.

Je remercie chaleureusement ma maître de stage, Christel Romulus, pour son implication et son écoute durant ces six mois ainsi que pour sa détermination à porter le projet de l'étude prospective agricole du Boulonnais.

Je remercie mon tuteur, David Montebault, pour sa disponibilité et les nombreux échanges qui ont alimenté ce mémoire.

Un grand merci à toute l'équipe de Boulogne Développement pour leur accueil et l'aide qu'ils m'ont apportée pendant ce stage. Merci tout particulièrement à Anne-Lise Benard, Simon Leneindre et Noémie Guérin qui ont suivi de près ce travail.

Merci aux collègues du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Axelle Triplet et Hervé Naulin qui coordonnent l'étude agricole du Boulonnais.

Merci à tous les exploitants agricoles que j'ai interrogés, je leur dois une grande partie de la matière première de ce travail.

Merci aux différents acteurs que j'ai rencontrés et qui m'ont permis d'étoffer mes propos.

Merci enfin à tous les relecteurs qui ont pris de leur temps pour corriger ce travail.

Sommaire

Introduction	1
I Les agriculteurs au coeur du territoire de la Terre des 2 Caps	6
A. Les paysages, résultante d'un socle terrestre et des activités humaines	7
1. Un socle naturel, support de «l'ondoyant».	8
a. Le Boulonnais, une boutonnière au bout du plateau des Flandres	8
b. Géomorphologie particulière de la Terre des 2 Caps	8
2. Des activités humaines qui modèlent les paysages : l'agriculture et les carrières	9
a. Le Littoral, des cultures en bord de mer issues de la reconstruction d'après-guerre	9
b. Les paysages ouverts de l'Arrière Littoral, exemple de la modernisation des pratiques	10
c. Des paysages bocagers en fonds de vallées, un territoire d'élevage préservé	11
d. Le bassin-Carrier et l'Arc urbain, l'autre activité humaine qui transforme le paysage.	12
B. L'activité agricole, sous l'influence du territoire périurbain	14
1. L'urbanisation engendre un morcellement du parcellaire, une adaptation des pratiques et une cohabitation parfois difficile.	14
a. Morcellement du parcellaire : exemple de l'autoroute	14
b. Adaptation des pratiques agricoles	14
c. Une cohabitation qui modifie les pratiques	15
2. Le rôle de l'exploitant agricole qui évolue	16
a. Le rôle de multifonctionnalité imposé par la société	16
b. Le rôle de l'agriculteur vu par les agriculteurs	16
3. Une évolution sociale au sein même du monde agricole	17
a. L'ouverture d'esprit apportée par les nouvelles populations périurbaines	17
b. Perte du caractère familial des exploitations.	18

II Les pratiques agricoles, sous influence des politiques publiques	20
A. Une volonté politique de préservation des paysages emblématiques pour un attrait touristique	21
1.La Loi Littoral et l'Opération Grand Site : préserver les paysages pour accueillir le tourisme	21
2.Atouts et contraintes des exploitations du Littoral	22
a. Contraintes du développement des bâtiments agricoles sur le Littoral	22
b. Atouts pour l'hébergement à la ferme et la diversification des exploitations	22
B. Une volonté de développement urbain maîtrisé	23
1.Densification des centre-bourgs et arrêt des constructions dans les hameaux	23
2.Fragilisation des exploitations près des centre-bourgs, exemple sur l'Arrière-Littoral	24
a. Paradoxe de l'épandage près des habitations	24
b. Limitation de l'urbanisation, pour une préservation de l'espace rural ?	25
C. Une volonté de maintien de l'activité carrier	26
1.Soutien de l'activité économique la plus importante du territoire	26
2.Devenir incertain des exploitations sur l'Arc Urbain et le Bassin Carrier.	27
a. Morcellement du parcellaire	27
b. Précarité des petites exploitations	27
D. Une volonté d'appliquer les directives nationales environnementales	28
1.Des documents permettant d'intégrer les directives environnementales à l'échelle locale	28
2.Conséquences sur les exploitations des Monts Vallons Bocagers et de la Basse Vallée de la Slack	29
a. La gestion de la Basse Vallée de la Slack.	29
b. Adaptation à des pratiques bénéfiques pour l'exploitation	29

III Les agriculteurs, acteurs du projet de territoire.	32
A. La CCT2C veut maintenir les agriculteurs sur le territoire : quels sont les outils possibles ?	33
1. Des outils d'aménagement à l'échelle nationale	33
a. Les Zones Agricoles Protégées (ZAP)	33
b. Le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN)	33
2. Des outils d'aménagement à l'échelle locale	33
a. La réglementation de boisement	33
b. Le conventionnement SAFER/Collectivité	33
c. Le zonage agricole dans les PLU (zone A)	33
B. Vision du devenir des agriculteurs : un problème économique avant tout !.	34
1. Les visions des agriculteurs...	34
a. Spécialisation et agrandissement des exploitations agricoles	34
b. Craintes pour la filière laitière	34
c. Vision de la cohabitation de deux agricultures	35
2....relayées par les études scientifiques : les tendances lourdes d'évolution de l'agriculture	35
C. Passer du "cadre de vue" au "cadre de vie"	36
1. Scénario1 : Affirmer son identité en préservant le "cadre de vue"	36
a. Description du scénario 1	36
b. Evolution de l'agriculture	37
c. Points forts du scénario	37
d. Points faibles du scénario	37
2. Scénario 2 : Développer l'agriculture pour améliorer le "cadre de vie"	39
a. Description du scénario 2	39
b. Evolution de l'agriculture	40
c. Points forts du scénario	40
d. Points faibles du scénario	40
Conclusion	43
Bibliographie	46
Sitographie	47
ANNEXES	49

Liste des abréviations

A(P)PB :	arrêté (préfectoral) de protection de biotope	PAC :	politique agricole commune
ARVD :	association régionale des vendeurs de produits laitiers	PADD :	projet d'aménagement et de développement durable (dans les SCOT et les PLU)
BDCO :	boulogne développement côte d'opale, agence d'urbanisme de Boulogne-sur-Mer	PAEN :	périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.
CCT2C :	communauté de communes de la Terre des 2 Caps	PLUI :	plan local d'urbanisme Intercommunal
CIVAM :	centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural	PNRCMO :	parc naturel régional des caps et marais d'opale
DDTM :	direction départementale des territoires et de la mer	SAFER :	société d'aménagement foncier et d'établissement rural
DOG :	document d'orientations générales	SAGE :	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
ENSP :	écoles nationales supérieures du paysage	SAU :	surface agricole utile (d'une exploitation agricole, d'un territoire... en hectares)
EPCI :	établissement public de coopération intercommunale : communauté de communes, communauté d'agglomération (entre 50 000 et 500 000 habitants), communauté urbaine (plus de 500 000 habitants) et autres types de syndicat intercommunaux.	SCOT :	schéma de cohérence territoriale (se compose d'un état des lieux, d'un PADD et d'un DOG)
GAEC :	groupement agricole d'exploitation en commun	SRCE :	schéma régional de cohérence écologique
INRA :	institut national de la recherche agronomique	Loi SRU :	Loi de solidarité et de renouvellement urbain
INSEE :	institut national de la statistique et des études économiques	TVB :	trame verte et bleue
MAET :	mesures agri-environnementales territorialisées	ZAP :	zone agricole protégée
MOS :	mode d'occupation des sols	ZNIEFF :	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
OGS :	opération grand site		

Glossaire (mots*)

Agreste 2010 : données statistiques, d'évaluation et de prospective agricole du Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le Conservatoire du littoral, est un établissement public créé en 1975. Il mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres.
[1]

Directive Nitrate Directive Nitrate :

Orientations essentielles :

- **Les zones vulnérables**, territoires où les valeurs limites européennes de concentration en nitrates dans les eaux superficielles destinées à l'alimentation en eau potable sont dépassées (> 50mg/l) ou menacent de l'être, doivent mettre en oeuvre un programme d'action, rendant notamment obligatoire un code de bonne pratique agricole adapté au contexte local.

- La fertilisation azotée doit suivre le principe de la fertilisation équilibrée.

- L'apport d'azote organique doit être inférieur à 170 kg d'azote par hectare épandable.

[2]

Eden 62 : Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais. Syndicat mixte créé par le département, assure la mise en oeuvre d'actions de gestion, d'aménagements, d'animations et de valorisation des espaces sensibles. Il intervient sur près de 5000 ha répartis entre le département (2500ha) et le Conservatoire du Littoral (2500 ha).

[3]

Loi Littoral : Cette loi se veut une loi d'équilibre entre aménagement, protection et mise en valeur du Littoral. Les grands principes sont :

- Maîtrise de la capacité d'accueil des espaces urbanisés et préservation des coupures d'urbanisation.
- Extension de l'urbanisation limitée dans les espaces proches du rivage, voire interdite dans la bande des 100 mètres.
- Libre accès du rivage au public
- Préservation des sites naturels remarquables ou caractéristiques, des milieux écologiques et protection des espaces boisés les plus significatifs
- Interdiction ou contrôle des routes nouvelles dans une bande côtière de deux kilomètres.

MAET à objectif de résultats : Mesures agro-environnementales territorialisées qui laissent le choix dans la technique utilisée pour aboutir aux résultats fixés dans le cahier des charges. Un contrôle tous les cinq ans permettra de vérifier si les résultats sont atteints. L'organisme porteur du projet pourra accompagner les exploitants dans le choix des techniques plus "respectueuses de l'environnement".

Périurbain : L'INSEE définit en 1997 les communes périurbaines comme les communes des **couronnes périurbaines** et les **communes multipolarisées**.

- **La couronne périurbaine** est constituée de l'ensemble des communes situées sur une aire urbaine, à l'exclusion de son pôle urbain, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

- **Les communes multipolarisées** sont les communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40%

de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. [4]

PLUI de la Terre des 2 Caps : Ce document d'urbanisme sert à traduire le projet de territoire formulé dans le Schéma de Cohérence Territoriale sous la forme d'un projet d'urbanisme s'appuyant sur un corps réglementaire harmonisé sur les 21 communes. Il «exprimera l'ambition partagée de trouver un équilibre entre préservation de l'environnement, du patrimoine et des paysages et d'un développement socio-économique du territoire».

SAGE du Boulonnais : Issu de la Loi cadre sur l'eau de 2000, les SAGE ont pour objectif la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (article L 211-1 du code de l'environnement).

«Il doit veiller à préserver les potentialités des écosystèmes, rationaliser l'utilisation des ressources naturelles, minimiser l'impact des usages.» (SAGE du bassin côtier du boulonnais, 2004)

SCOT : schéma de cohérence territoriale. Il donne les lignes directrices de la politique d'une collectivité locale sur son territoire.

SRCE du Nord-Pas-de-Calais : issu des lois Grenelle II le Schéma Régional de Cohérence Ecologique précise le projet de mise en place d'une Trame Verte et Bleue sur le territoire national.

Il a pour objectif, en prenant en compte les activités humaines, de :

- Contribuer à l'enrayement de la perte de biodiversité
- Préserver les services écosystémiques
- Maintenir et restaurer les capacités d'évolution de cette bio diversité

(SRCE du Nord-Pas-de-calais, 2012)

Stériles : résidus non commercialisables issus de l'activité d'extraction

des carrières.

Wateringues : Les wateringues (aussi appelé watergang) définissent le réseau de fossés et d'ouvrages de canaux à vocation de drainage des polders. Par métonymie, l'association qui gère ces ouvrages est appelée les Wateringues ou section de wateringues.

Introduction

Une séparation ville-campagne encore visible ?

L'espace rural se caractérise par «une densité relativement faible des habitants et des constructions, un rapport particulier des habitants à l'espace, un usage économique à dominance agro-sylvo-pastorale et une identité et une représentation spécifiques, fortement connotées par la culture paysanne» (Kayser,1989). La campagne a été longtemps opposée à la ville mais cette approche dichotomique ne semble actuellement plus aussi réelle. L'hypothèse faite par Lefebvre d'une urbanisation complète de la société se vérifie aujourd'hui par l'expansion urbaine, la densification des réseaux de transports et l'avènement des nouveaux outils de communication. (Kayser,1989) Le terme périurbain répond d'ailleurs au vide sémantique créé par la transformation des espaces ruraux.

L'espace périurbain transforme l'espace rural.

Actuellement, le nombre de communes situées dans des espaces périurbains ne cesse de croître, et ce avec celui des habitants concernés : « selon la définition des communes périurbaines de l'INSEE*, plus de 12 millions d'habitants résidaient en espaces périurbains en 1999. De 1990 à 1999 la population a en moyenne augmenté de 2,5% dans les villes, de 8% dans la périurbanisation et de 0,6 % dans les espaces ruraux » (FNSAFER,2004).

Ce phénomène de périurbanisation est dû essentiellement à la concentration de l'emploi à proximité des pôles urbains et à une demande de la population d'accéder à un cadre de vie plus ouvert, plus "vert" (Brégéot, 2004).

Il faut ajouter à ces définitions le fait que ces territoires périurbains, de par leur histoire, sont encore des espaces où l'activité agricole est

dominante. Ces espaces représentent en moyenne 55% de la superficie des communes. (Brégéot, 2004)

L'agriculture est comprise ici comme un ensemble de productions qui nécessite des espaces et qui les transforme. L'activité agricole de par son rôle économique est en effet en perpétuelle évolution et participe pleinement à la composition de l'espace.

La transformation du territoire rural en territoire périurbain engendre nécessairement une transformation des activités agricoles et des acteurs qui le composent, et ce à deux niveaux. :

- L'étalement urbain, révélé par la faible densité des territoires périurbains (68 hab/km² en zone périurbaine contre 108 hab/km² pour la moyenne nationale), consomme tout d'abord du foncier agricole. En France, la Surface Agricole Utile (SAU) diminue en moyenne d'un département tous les 6 ans selon la statistique agricole annuelle [5]. Même si cette diminution n'est pas imputable au seul développement de l'urbanisation, l'artificialisation entraîne une perte définitive des terrains agricoles. « [...] On constate en effet l'impossibilité de retour des sols revêtus et bâtis à l'état naturel » (Certu, 2008).

- L'arrivée des nouvelles populations dites périurbaines ou "rurbaines" bouleverse également les représentations de ces espaces. «A en croire des visions urbaines, habiter les campagnes agricoles c'est habiter la nature. Pourtant il n'est rien de moins naturel que l'espace agricole.» (Costa, 2004) Les urbains veulent profiter du cadre "vert" d'une campagne bucolique renvoyant directement au mythe de «la pastorale» (Poulot, Aragau, 2012).

Cette "nouvelle" société a des attentes spécifiques sur le territoire. C'est avec la prise de conscience écologique et le refus du modèle urbain que l'agriculture s'est vue attribuer un rôle multifonctionnel.

Elle doit désormais produire des denrées alimentaires de qualité mais également participer à la préservation des ressources naturelles, des paysages et de la biodiversité.

Une première question est soulevée ici : face à ces mutations aussi bien spatiales que sociales, *quelles en sont les conséquences sur les premiers acteurs de l'agriculture : les agriculteurs ?*

La prise en compte de ces évolutions au sein des pouvoirs politiques.

Après avoir exercé, à la sortie de la guerre, une pression productiviste sur l'agriculture, les politiques européennes relayent ces nouvelles préoccupations dès 1975 au travers de la dimension environnementale de l'agriculture et de son rôle dans le développement rural (rôle devenu le deuxième pilier de la PAC en 1992 (Legris, 2007)). L'enjeu au sein de la PAC reste cependant double. Tout en répondant aux besoins alimentaires des populations actuelles et futures, l'agriculture doit évoluer dans le sens de la préservation de l'environnement et de la gestion des espaces ruraux.

Cette prise en compte de l'agriculture comme un acteur du développement local et non plus comme simple productrice de denrées alimentaires a abouti à la préservation des espaces qu'elle utilise.

En France, et en continuité des directives européennes, les politiques ont mis en place, depuis 2010, des démarches de préservation de l'espace agricole au travers des Lois Grenelle et de Modernisation de l'Agriculture et de la pêche. Ces lois prônent l'économie de l'espace, la lutte contre l'étalement urbain et la diminution de la consommation des espaces agricoles.

Ces lois sont traduites à l'échelle des collectivités territoriales locales via les documents d'urbanisme notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme (Duvernoy et al., 2005). Ces derniers permettent, au-delà de la simple planification urbaine, de proposer et de définir un projet de développement pour le territoire, allant de la gestion des migrations quotidiennes jusqu'au développement économique des secteurs d'activités du territoire, en passant par la préservation de l'environnement.

Cette volonté de préservation de l'espace agricole au travers d'un filtre réglementaire soulève une autre question : *Quelles conséquences ces documents d'urbanisme peuvent-ils avoir sur les espaces et les activités agricoles ?*

Les défis économiques de l'agriculture de demain.

Même si l'agriculture est multifonctionnelle, elle est avant tout une activité économique. Dans ce domaine elle doit répondre à deux grands défis : celui de l'élargissement de l'Europe à vingt-sept avec l'arrivée de pays à forte dominance agricole et celui de la mondialisation où le libre échange semble s'accroître. (Legris, 2007) Il ne saurait être question ici d'étudier en profondeur les mutations économiques de l'agriculture mais bien de les prendre en compte dans l'analyse de la transformation d'un territoire.

Entre bouleversement des territoires périurbains et politique de gestion des territoires par les collectivités territoriales une question générale apparaît :

Quel est le devenir de l'agriculture en territoire périurbain ?

Le contexte de l'étude : la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

Afin de répondre à cette question, il est nécessaire de définir un territoire d'étude.

La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps créée en 1972 regroupe 21 communes du pays Boulonnais, dans le Pas-de-Calais, et s'étend sur 183 km². Elle reprend les limites administratives du Canton de Marquise, ville la plus importante de l'intercommunalité avec ses 5007 habitants (SCOT, 2010).

Comprise entre Calais au nord-est, le détroit du Pas-de-Calais au nord-ouest et Boulogne-sur-Mer au sud-ouest, le territoire de la Terre des 2 Caps est intégré entièrement dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) (figure 1). C'est un territoire où la proximité des deux grandes agglomérations de 120 000 habitants joue un rôle important en termes de bassin d'emploi et de vie sociale.

Les deux pôles urbains captent tout d'abord 38% de la population active de la Terre des 2 Caps, ce qui les situe comme les zones d'activités principales pour l'intercommunalité.

« A contrario, la Terre des 2 Caps accueille de plus en plus de personnes migrant de ces agglomérations pour habiter un cadre rural à faible distance des centres de Calais et Boulogne-sur-Mer. » (SCOT, 2010)

La population et le parc de logements sont également en forte augmentation et ce notamment dans les communes d'Hervelinghen au nord sous l'influence de Calais (+26% d'habitants et +46% de logements en 5 ans) et de Maninghen-Henne au sud, sous l'influence de Boulogne-sur-Mer (+7,64% d'habitant et 15,79 % de logements en 5 ans). (SCOT, 2010)

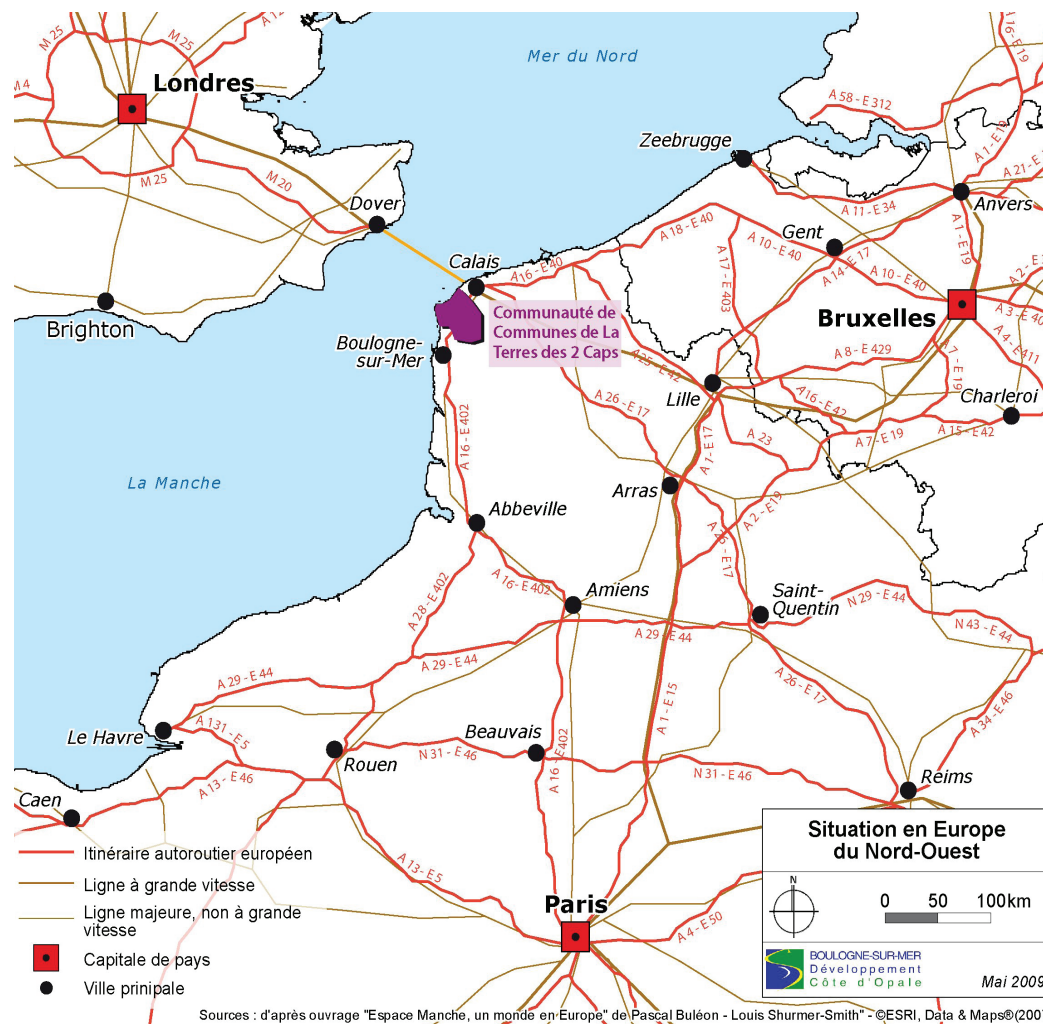


Figure 1 : Carte de localisation de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (source : BDCO)

« Au-delà des enjeux que représente la proximité de deux agglomérations, la Terre des 2 Caps a une position que l'on pourrait qualifier de géostratégique. En effet, bien que située aux confins de la France, cette terre se retrouve au carrefour de l'Europe, notamment par la présence d'infrastructures de transport majeures. » (ENSP, 2004). Par l'Autoroute A 16, la Terre des 2 Caps est à seulement 1h15 de Lille, 2h05 de Bruxelles, 2h15 de Londres et 2h30 de Paris. Grâce au TGV, les villes de Londres et Paris ne sont plus qu'à 1h30.

Cette configuration sur un plan local et européen lui offre un atout de développement important que l'intercommunalité a su mettre en avant en déclarant : « La Terre des 2 Caps fait le choix de construire une relation à venir basée sur une complémentarité équilibrée avec les 2 territoires voisins, Calais et Boulogne-sur-Mer ». (SCOT, 2010)

Si le caractère périurbain du territoire n'est plus à remettre en cause, les transformations sur les territoires et leur influence sur les activités qui y habitent ne sont pas encore bien connues, encore moins maîtrisées.

Trois grandes activités économiques portent le territoire. Le tourisme qui profite des paysages diversifiés du bocage au littoral. Les carrières, importante industrie sur le plan historique et économique. Et enfin l'agriculture qui occupe 74 % de la superficie du territoire. (MOS 2009, Annexe I)

L'agriculture, une activité dominante qui évolue.

Longtemps considérée comme un territoire rural, l'agriculture conserve une grande place dans la gestion de l'espace et le maintien du cadre de vie. L'arrivée récente de la périurbanisation a impacté fortement cette activité.

En résumé, les terres agricoles ont perdu 4% de la superficie agricole entre 2000 et 2010 (soit 727 ha) et le nombre d'exploitations

sur la Terre des 2 Caps a baissé de 26 % passant de 242 exploitations en 2000 à 177 en 2012. (Agreste 2010)

Les deux facteurs principaux de cette baisse des terres agricoles sont l'expansion des zones urbanisées qui ont augmenté de 9 % entre 1998 et 2009 et l'expansion des zones naturelles qui ont, elles, augmenté de 16 % sur la seule période de 2005 à 2009. (MOS 2009, Annexe I).


Le projet de territoire de l'intercommunalité.

L'intercommunalité a initié une démarche de projet d'aménagement du territoire en réalisant un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle des 21 communes de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal). Le projet a pour intitulé : « se développer mais sauvegarder l'esprit des lieux » (SCOT, 2010). Ce document assume la position périurbaine du territoire et propose de l'intégrer dans les démarches de développement tout en renforçant son identité territoriale. Cette position qui peut être perçue comme un "grand écart" entre une pression économique extérieure et des attentes internes plus protectionnistes a le mérite de vouloir comprendre et accompagner le territoire dans son développement futur.

Les pouvoirs publics locaux mettent en avant deux positions pour le maintien de l'agriculture sur leur territoire :

Ils veulent préserver le maximum d'exploitations agricoles, notamment d'élevage, et promouvoir une agriculture durable en développant les circuits de proximité. Il est intéressant de voir que les gestionnaires locaux prennent en compte l'importance de l'agriculture dans le développement de leur territoire. La question de la mise en place d'actions concrètes et de leur impact sur l'agriculture est plus que jamais d'actualité ; cependant entre cette volonté politique et la réalité du terrain ressenti par les agriculteurs il y a parfois décalage.

Quel est donc le devenir et le rôle de l'agriculture dans ces projets d'aménagements périurbains ?



Trois autres questions définissent cette problématique générale, elles seront détaillées dans les trois chapitre de ce mémoire.

En quoi l'agriculture est-elle intimement liée au territoire et à ses évolutions ?

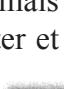
En quoi, les démarches d'aménagement du territoire influencent-t-elles les pratiques agricoles ?

Quels sont les devenir possibles de cette agriculture dans les projets d'aménagement portés par l'intercommunalité ?

La présente étude utilise les données recensées dans le diagnostic agricole de la Terre des 2 Caps réalisé pendant mon stage de fin d'étude au sein de l'agence d'urbanisme de Boulogne-sur-Mer : Boulogne Développement Côte d'Opale. (BDCO) Le diagnostic agricole a été l'occasion de réaliser un travail de terrain auprès de quarante-et-une exploitations sélectionnées sur des enjeux précis (Atlas). Les données ont été récoltées au cours d'entretiens semi-directifs auprès des exploitants agricoles et ont permis de dresser un portrait de l'agriculture sur la Terre des 2 Caps.

La durée des entretiens a varié de cinquante minutes à quatre heures en fonction de l'emploi du temps de l'interrogé et des digressions de l'échange. Lorsque cela était possible, la discussion a été enregistrée afin d'éviter toute perte d'information dans l'analyse des résultats. Le document sera donc ponctué de ces extraits d'entretien et de l'analyse que j'en ai faite dans le but de donner une résonance concrète des points abordés. Les données restant confidentielles, aucun nom d'exploitant n'apparaîtra dans le document (les initiales ont été modifiées).

Un Atlas regroupant les compte-rendus d'entretiens accompagne le mémoire, ceux-ci sont suivis d'une cartographie de chaque exploitation réalisée avec les agriculteurs. Les compte-rendus ne retranscrivent pas mot à mot les entretiens mais listent les thèmes abordés. Des citations y sont cependant insérées pour compléter et faciliter la lecture.



I Les agriculteurs au coeur du territoire de la Terre des 2 Caps

Le territoire de la Terre des 2 Caps est reconnu comme étant d'une valeur paysagère d'exception.

Victor Hugo en fait l'éloge : «Le trajet de Calais à Boulogne est une ravissante promenade. La route court à travers les plus beaux paysages du monde. Les collines et les vallées s'enflent et s'abaissent en ondulations magnifiques.» (V.Hugo, lettre à Adèle datée du 4 septembre 1837)

Le paysage ne se résume pas à la simple définition «d'étendue de terre s'offrant à la vue» (définition du Larousse, 1971) mais désigne bien «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» (Convention européenne du Paysage, 2000). L'étude formelle d'un paysage, et qui plus est de ses transformations ne peuvent donc être dissociées ni des activités qu'il abrite ni des représentations qu'il génère.

L'activité agricole encore très présente sur notre territoire d'étude semble subir de plein fouet les transformations de ce paysage périurbain et il est intéressant de voir pourquoi et en quoi ces transformations ont une conséquence sur une activité à première vue seulement économique.

A. Les paysages, résultante d'un socle terrestre et des activités humaines

Au terme des différentes études sur le paysage de la région, l'intercommunalité a défini trois grands paysages, fédérateurs du territoire.

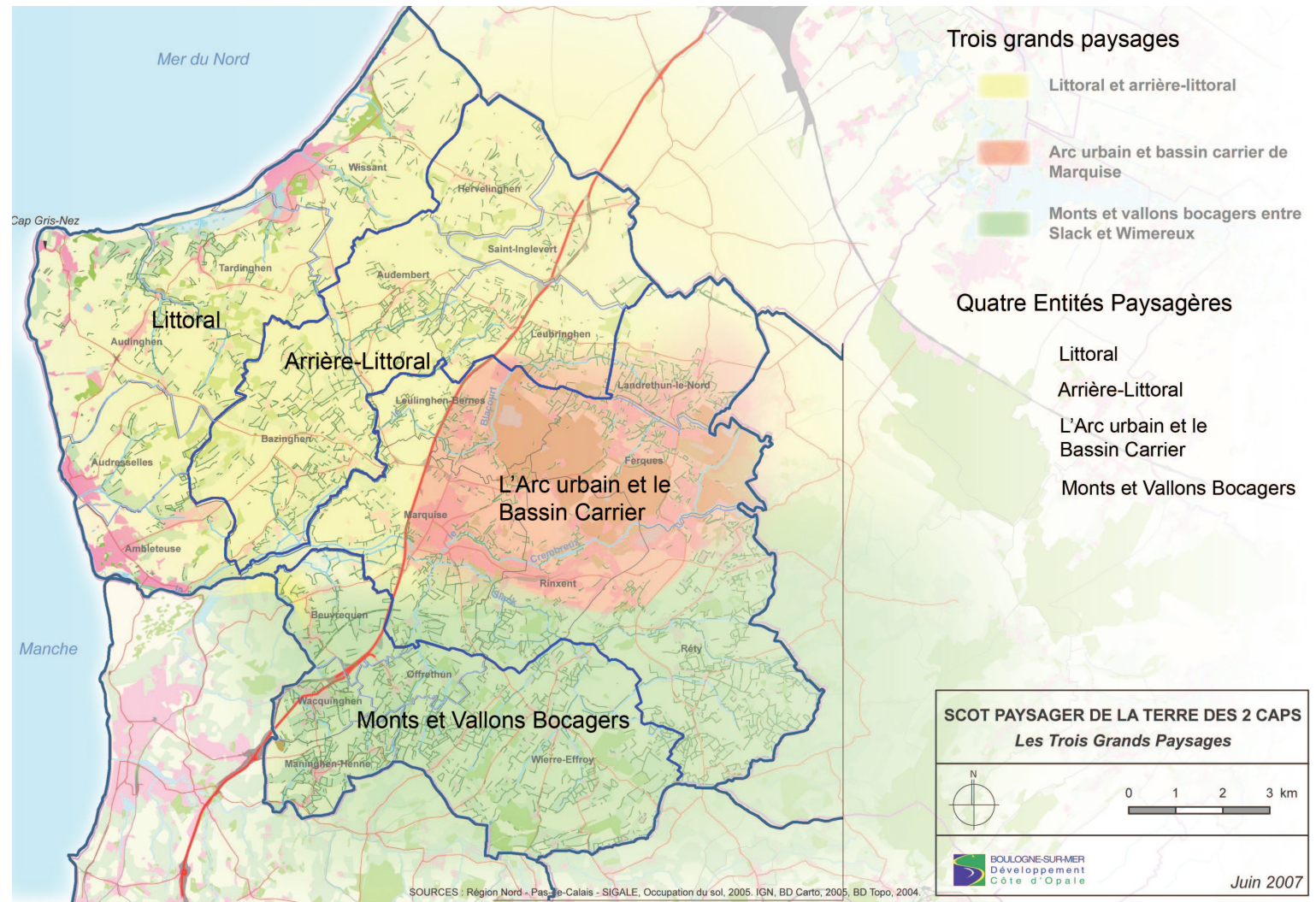


Figure 2 : Carte des grands paysages de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (source : BDCO)

Elle a également découpé le territoire en quatre entités paysagères. Ces dernières suivent les limites de communes pour une plus grande efficacité administrative (figure2).

1. Un socle naturel, support de "l'ondoyant".

Le qualificatif d'"ondoyant" pour parler de ce paysage est évoqué dans de nombreuses études. Celle menée par les étudiants de l'atelier des écoles nationales supérieures du Paysage encadrés par Gilles Clément ne fait pas exception :

« Une multitude de micro reliefs vient souligner la topographie d'ensemble pour que jamais ne puisse être aperçue une étendue plane, pour qu'un perpétuel déséquilibre contraigne à repositionner son regard en permanence, bref pour que la danse ondoyante se prolonge » (ENSP, 2004)

a. Le Boulonnais, une boutonnière au bout du plateau des Flandres

La géologie du Boulonnais s'inscrit plus largement dans une Boutonnière traversant la mer du Nord pour se retrouver sur les côtes anglaises du Kent (Annexe II). La séparation a eu lieu il y a 8000 ans et a laissé place à l'actuel Détroit du Pas-de-Calais. Jean-Pierre Geib, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale décrit très bien cette particularité géologique :

« Le Boulonnais est une structure géologique à part. C'est une longue échancrure dans la surface de la terre liée à une érosion particulière de certaines couches géologiques, en l'occurrence de craie. Des couches plus anciennes sont apparues, datant du Jurassique. Il y a aussi des couches encore plus anciennes qui, dans la région de Marquise, font le bassin carrier. On retrouve la même structure topographique du côté anglais. » (Dupeux, 2012)

b. Géomorphologie particulière de la Terre des 2 Caps

Véritable montagne du Nord-Pas-de-Calais, la Cuesta crayeuse marque la limite de l'intercommunalité avec le plateau des Flandres à l'est. Les falaises calcaires du Cap Griz-nez, quant à elles, délimitent la partie nord, nord-ouest du territoire du canton de Marquise. Le fleuve du Wimereux achève le découpage au sud, encrant le territoire dans une identité propre, issue des formes mêmes de la Terre (Annexe III).

Ce socle terrestre particulier a été façonné par l'érosion et les vents marins créant un paysage de plateau ondulant au nord-ouest dont les formes s'accroissent en allant vers la Cuesta.

De par cette forme propre, les précipitations amenées par les vents créent une hétérogénéité du climat. Les vents orientés principalement ouest balayent les côtes et les plateaux crayeux. « C'est sous l'influence de ce climat que se sont formés des cours d'eau (le Wimereux et la Slack), en général placés le long des lignes de faille. Les nombreuses ramifications de leurs affluents, ont modelé petit à petit ce relief " ondoyant " par érosion fluviale et dépôts alluvionnaires.» (SCOT, 2010)

2. Des activités humaines qui modèlent les paysages : l'agriculture et les carrières

a. Le Littoral, des cultures en bord de mer issues de la reconstruction d'après-guerre

En arrivant sur la côte, le spectacle fait souvent forte impression. Les champs de couleur vert, brun, ocre semblent se jeter dans le bleu de la mer.

L'agriculture s'est implantée jusqu'aux bords de côte créant un paysage ouvert sur la mer (figure 3). Il est rare d'y voir une haie bien en place séparant deux prairies ou deux cultures. Les arbres encore debout témoignent, par leur forme, de la difficulté de s'élever sous ce climat venteux.

L'influence des vents du Littoral se manifeste également sur les types de cultures implantées. Les cultures d'hiver telles le blé dur ou l'escourgeon sont rapidement brûlées par les embruns marins. Les exploitants agricoles privilégient alors les cultures de printemps telles que l'orge de printemps, le maïs ou encore le lin.

L'implantation du bâti s'organise selon deux types bien distincts témoignant de l'orientation économique passée des villages. Les "villages noyaux" en bordure du littoral renvoient aux activités balnéaires et de pêche qui s'y sont installées. D'autres communes ont développé une implantation de bâti de type agricole sur le modèle d'un "village rue" et de nombreux hameaux dispersés. C'est le cas de Tardinghen et d'Audinghen (SCOT, 2010).

Un paysage reconstruit après la guerre.

L'histoire est connue : l'armée alliée, pour faire croire à un débarquement en Pas-de-Calais a intensément bombardé les côtes du département tandis qu'elle organisait le jour J en Normandie. Le résultat est frappant (Annexe IV) : toute la côte de Boulogne à Calais a été ravagée par les bombes notamment la commune d'Audinghen sinistrée à 95 % (Péret, 2012).

Ce que l'on sait moins, c'est que ce sont les agriculteurs qui, les premiers de retour au pays, ont commencé à reboucher les trous de bombes et recouvrir les installations allemandes. Ils ont complètement remodelé le territoire défiguré par la guerre et lui ont redonné une forme et une valeur agricole.

Un paysage reconnu sur le plan national

Le site des 2 Caps s'étend du Cap Griz-Nez à Audinghen jusqu'au Cap Blanc-Nez à Escalles. La qualité de son paysage a été reconnue nationalement puisqu'il fut en 1978 le premier Grand Site créé en France. Cette reconnaissance a permis de lancer dès 2001 l'Opération Grand Site (OGS), projet de réhabilitation du site qui se dégradait de par sa trop grande fréquentation. Il obtint en 2011 «le label Grand Site de France, devenant ainsi le neuvième site labellisé en France sur les dix actuels.» [6]



Figure 3 : Photo du Cap Blanc-Nez : des cultures jusqu'en bords de falaises. (source : BDCO)

b. Les paysages ouverts de l'Arrière Littoral exemple visible de la modernisation des pratiques agricoles

L'arrière-Littoral ressemble au paysage du Littoral mais diffère au gré des latitudes.

Au nord se retrouvent les paysages "d'openfield" venant s'appuyer sur la cuesta crayeuse. Ils traduisent l'implantation d'une agriculture intensive davantage tournée vers les grandes cultures qui a pu voir le jour grâce au progrès technique de l'après guerre.

A l'époque, la politique européenne définit clairement les objectifs de la PAC dans le traité de Rome de 1957 : « elle doit accroître le productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité de l'approvisionnement et assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs » (Pés, 2004). On assiste alors à la modernisation des exploitations qui investissent davantage dans les outils agricoles (tracteurs, engrais, produits phytosanitaires) et s'agrandissent. « La motorisation de l'agriculture bouleverse toutes les données du travail, de la production et les vieux rapports établis entre le paysan et son paysage. Elle permet des merveilles mais exige le changement » (Brunet et al., 1992). Les paysages s'en voient donc transformés, les champs s'agrandissent (figure 4), la haie désormais gênante est arrachée au nom du progrès technique. Le paysage "s'ouvre".

Dans cette partie du territoire les exploitations sont effectivement d'une taille plus importante (75 ha de moyenne pour les exploitations de l'Arrière-Littoral contre 65 ha pour la Terre des 2 Caps (données Agreste 2010) et les boisements n'apparaissent que rarement au bord des cours d'eau.



L'évolution des pratiques agricoles a conduit à la mécanisation des exploitations et à l'agrandissement des parcelles cultivées.

Figure 4 : Ortophotos de Saint-Inglevert en 1957 et en 2000. (source : IGN)

Au sud de cette entité paysagère se trouve une région agricole particulière : la Basse Vallée de la Slack

Le fleuve côtier de la Slack traverse les communes de Rety, Marquise, Beuvrequen, Bazinghen et va se jeter dans la mer du Nord au niveau d'Ambleteuse. Sur son tracé, il laisse place à une grande zone inondable connue sous le nom de Basse Vallée de la Slack. L'activité agricole principale de cette zone de marais est le pâturage et le fauchage, « selon un mode de culture particulier appelé pré-flotté : les agriculteurs utilisent la régulation de l'eau dans ce bassin pour cultiver des herbes fourragères dans un sol humide et riche en alluvions » (figure 5).



Figure 5 : Photo de la Basse Vallée de la Slack : activité agricole en zone humide. (source : a.Teurnier)

c. Des paysages bocagers en fonds de vallées, un territoire d'élevage préservé

Au sud de l'intercommunalité, l'entité des Monts et Vallons Bocagers se caractérise par une mixité des deux systèmes de culture. Le Bocage domine toutefois sur les champs de grandes cultures. « Des boisements épars viennent ponctuer ce territoire. Plus à l'abri du vent que les boisements du littoral, ceux-ci sont en général d'une meilleure qualité forestière mais leur présence, très limitée aujourd'hui, permet de préserver un paysage relativement ouvert où les haies bocagères jouent le rôle de révélateur de l'"ondoyant". » (ENSP, 2004).

Les exploitations apparaissent davantage tournées vers l'élevage bovin et leur taille reste relativement petite. (55 ha en moyenne)

L'élevage laitier y est davantage présent que sur les autres entités, se traduisant par une forte présence de prairies et de production de maïs d'ensilage pour l'alimentation des bêtes.

L'implantation du bâti dispersé et de fermes isolées complète le tableau d'un système bocager encore très préservé (figure 7). Même si la vue n'y est pas aussi ouverte que sur les autres entités ce maillage bocager n'est pas comparable à ceux de Normandie ou de Bretagne (figure 6)



Figure 6 : Photo des Monts et Vallons Bocagers. (source : n.Guérin)

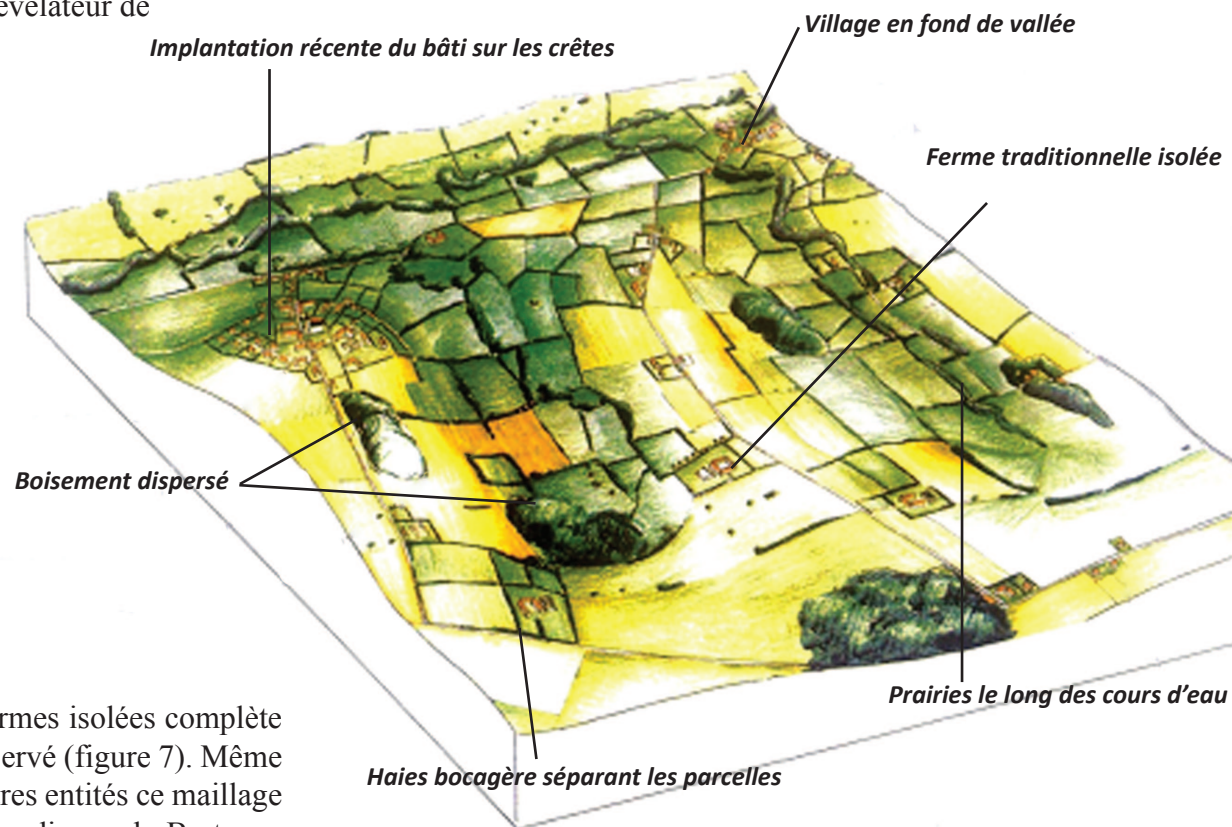


Figure 7 : Bloc-paysage des Monts et Vallons Bocagers. (source : SCOT, 2006)

d. Le bassin-Carrier et l'Arc urbain, l'autre activité humaine qui transforme le paysage.

La diversité géologique et l'affleurement d'un bassin houiller a conduit dès le XVII^{ème} siècle à l'implantation d'une industrie carrière autour des communes de Marquise et Ferques. Exploitations de magnésie, dolomie et de marbre au XVIII^{ème} siècle, la production des carrières se tourne désormais davantage vers l'extraction de granulats. L'essor de cette production s'est réalisé avec la construction du Tunnel sous la manche qui a généré un doublement de la production entre 1986 et 1991.

Le Bassin carrier couvre actuellement une surface de 2 500 ha, soit 13 % de la superficie de la Terre des 2 Caps, et est exploité par quatre sociétés (Carrières du Boulonnais, Financière de la Vallée Heureuse, Magnésie, dolomie de France et Carrières de Stinkal). «Il est le plus grand bassin carrier à ciel ouvert d'Europe.»(SCOT, 2010)

Cette activité économique a créé un paysage "insolite" (ENSP, 2004) sur la terre des 2 Caps. Les excavations et les stériles* ont amené un contraste vertical avec les ondulations horizontales du reste du territoire. Même si ce paysage est masqué par l'implantation de boisement autour des sites de production, la vision des « collines » de stériles ne peut laisser le promeneur... de marbre. (figure 8)


Aux alentours de ce bassin carrier, l'urbanisation s'est développée permettant d'accueillir les populations d'ouvriers. Les limites des habitations ont suivi le développement des carrières sur les communes de Ferques, Marquise et Rinxent aboutissant à l'actuel Arc Urbain.

L'activité agricole a été repoussée à l'extérieur des limites dessinées par l'activité économique et l'urbanisation connexe, induisant une « forte imbrication avec les espaces agricoles, que ce soit sur la partie sud en direction des Monts et Vallons Bocagers, la partie ouest avec le Marais de la Slack et au nord le secteur qui couvre une partie des communes de Leulinghen-Bernes et Landrethun-le-Nord.» (SCOT, 2010).

L'agriculture y est essentiellement de type polyculture/polyélevage. Les enquêtes ont montré la forte présence d'élevage bovin allaitant (pour la viande) justifiant l'importance des prairies sur ce secteur. Un espace très bocager se dégage de ce paysage en flan de cuesta crayeuse. Le Vallon du Blacourt abrite une structure bocagère «fragilisée du fait d'un entretien moins important que dans le passé» (SCOT, 2010).



Figure 8 : Photo d'un dépôt de stériles : création d'un nouveau relief (source : n.Guérin)




Le territoire de la Terre des 2 Caps se décompose en quatre entités paysagères reflétant la diversité des activités agricoles et carrières qui s'y trouvent.

L'agriculture de type polyculture/polyélevage se différencie au gré du socle géomorphologique. Au sud, les terrains vallonnés par les cours d'eau abritent un patchwork de prairies, témoins d'une agriculture d'élevage qui a dû s'adapter aux courbes de la Terre. Plus au nord, profitant d'une terre de plateaux limoneux, une agriculture tournée davantage vers les céréales s'est installée, créant un paysage ouvert vers la mer.

Au travers de ses pratiques agricoles, l'agriculture joue un grand rôle dans la construction de ces paysages mais la question de la réciprocité est-elle vraie ?

Comme explicité dans l'introduction, le territoire est devenu un territoire périurbain. Ce changement dans la composition, les formes et les interactions humaines des paysages a également modifié les pratiques agricoles.



B. L'activité agricole, sous l'influence du territoire périurbain

L'expansion urbaine et la demande de multifonctionnalité de la société sont les deux facteurs influençant directement les activités agricoles.

1. L'urbanisation engendre un morcellement du parcellaire, une adaptation des pratiques et une cohabitation parfois difficile.

a. Morcellement du parcellaire : exemple de l'autoroute

L'autoroute A 16 a remplacé la route départementale reliant Calais à Boulogne-sur-Mer. Sa construction dans les années 90 a permis un désenclavement du territoire. Désormais les deux agglomérations peuvent être rejointes en moins de 20 minutes.

Certaines exploitations ont toutefois vu l'autoroute passer au milieu de leur exploitation, coupant littéralement le parcellaire en deux parties. C'est le cas chez l'un des agriculteurs enquêtés.

Cet éleveur en bovin mixte (vaches laitières et allaitantes) a du adapter ses pratiques agricoles et la physionomie de son parcellaire s'en est vu modifier.

M.Z. a perdu, en 1992, 5 ha de terres pour la construction de l'autoroute. Bien qu'elles aient été compensées financièrement, elles représentaient « les meilleures terres de l'exploitation ». (propos de M.Z.)

Les prairies d'élevage, de moins bonne qualité agronomique, situées de l'autre côté de la route, ont été abandonnées au profit de cultures. L'exploitant a regroupé ses prairies autour de son corps de ferme pour ne pas avoir à faire voyager ses bêtes en bétailière. (figure 9)

Le remembrement généré par cette infrastructure lui a cependant permis d'obtenir des "pièces" plus rectilignes et donc plus

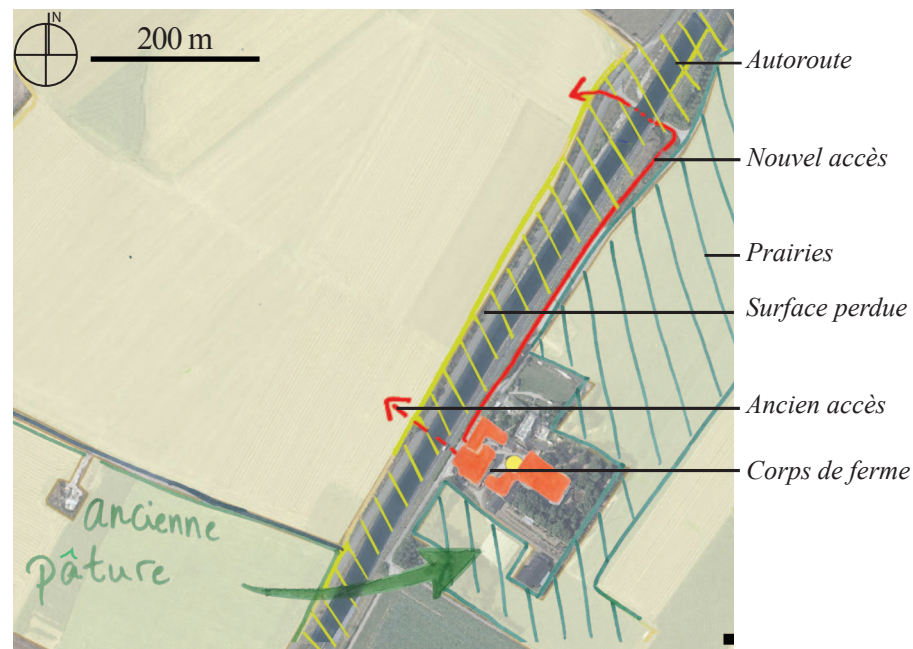


Figure 9 : Carte d'exploitation : coupure de l'autoroute ! (source : a.Teurnier)

faciles à cultiver.

La "révolution" qu'a apporté l'autoroute est en règle générale bien perçue par les exploitants agricoles enquêtés puisqu'elle a apporté une restructuration du parcellaire, rentabilisant davantage les machines agricoles, ainsi qu'un désengorgement des routes départementales (Annexe V). L'impact d'une telle construction est toutefois réel pour certaines exploitations qui se voient obligées de restructurer leur parcellaire.

b. Adaptation des pratiques agricoles

Sur la Terre des 2 Caps la superficie des terres artificialisées (urbanisation et grande emprise) a augmenté de 331 ha entre 1998 et 2009. L'emprise de ces zones est donc en 2009 de 2 236,65 ha soit

14% de la surface du territoire. (Annexe I)

Même si cette évolution s'est davantage réalisée sur le Bassin Carrier et L'Arc Urbain de Marquise, le mitage des territoires ruraux en périphérie de cette entité est un phénomène problématique de la Terre des 2 Caps.

L'expansion urbaine des hameaux disperse les espaces agricoles et augmente la surface de contact entre activités agricoles et activités urbaines, source fréquente de conflits.

D'après le Code rural, la distance entre une exploitation laitière classée (de plus de 50 vaches laitières) et les habitations avoisinantes ne doit pas être inférieure à 100 mètres pour éviter les nuisances produites par l'activité agricole. Jusqu'à récemment la réciprocity de cette mesure n'était pas légiférée et certaines exploitations ont vu apparaître des habitations à moins de 50 mètres de leur corps de ferme. Fort heureusement, le législateur a corrigé cette incohérence et désormais, toute construction d'habitation doit également respecter la distance fixée par la loi.

Cependant un problème demeure. Pour toute nouvelle construction de bâtiment agricole, l'exploitant doit respecter la règle et construire à plus de 100 mètres d'une habitation ou demander une dérogation en préfecture. Si elle n'est pas acceptée, l'exploitant doit reculer son nouveau bâtiment et le décaler des bâtis anciens.

C'est le cas de M.L à Wierre-Effroy. Un ancien corps de ferme à proximité de l'exploitation a été réaménagé en habitat résidentiel. Tous les nouveaux bâtiments d'exploitation ont dû être reculés et la structuration de l'exploitation s'en est vue modifiée. (figure 10)

« Le hangar à paille que l'on a construit il y a deux ans n'est plus à 100 mètres de la nouvelle habitation, il a dû être décalé. La nouvelle salle de traite devra être reculée de 50 mètres par rapport au siège d'exploitation. » (M.L. de Wierre-Effroy)

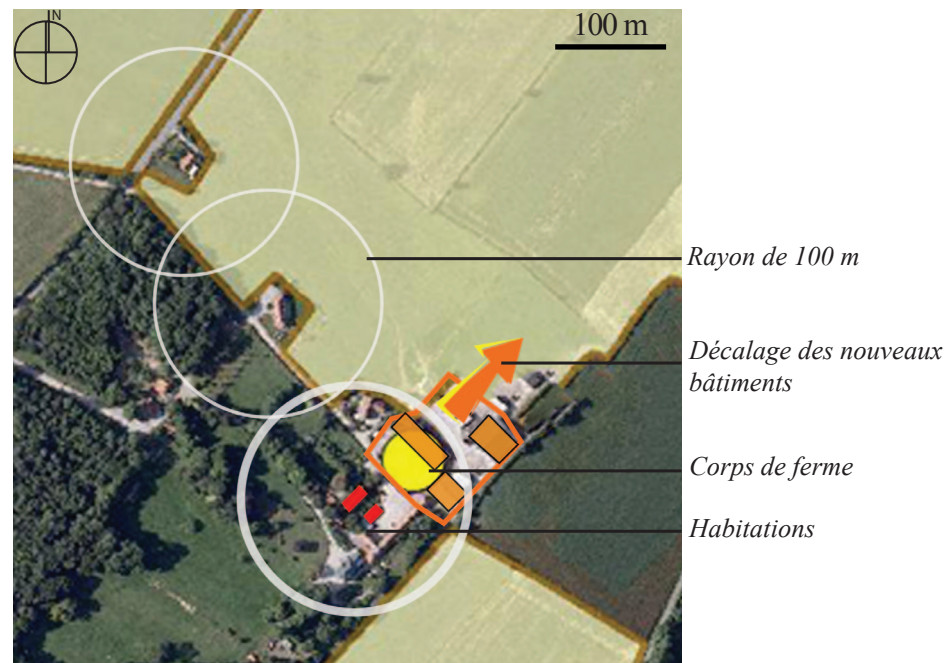


Figure 10 : Carte d'exploitation : les nouveaux arrivants (source : a.Teurnier)

Un autre exploitant de Bazinghen témoigne : «Maintenant on est encerclé de maisons, toute construction de nouveaux bâtiments doit faire l'objet d'une dérogation. [ndl : auprès de la DDTM].»

c. Une cohabitation qui modifie les pratiques

Les attentes des nouvelles populations et les pratiques des agriculteurs ne sont pas toujours compatibles. Les néo-ruraux se plaignent souvent des odeurs, des routes sales que les agriculteurs laissent parfois derrière eux. Les agriculteurs doivent adapter leurs pratiques : «par exemple il ne faut pas épandre le vendredi pour ne pas embêter les gens tout le weekend [ndl : odeur de fumier].» exprime un agriculteur dont le siège d'exploitation est proche d'un centre-village. Les agriculteurs sont cependant conscients qu'ils leur faut adapter leurs pratiques pour que tout le monde puisse vivre sur le territoire. Ils sont cependant déçus lorsqu'ils retrouvent des monceaux

d'ordures le long de leur parcelle bordant les chemins communaux...

Les pratiques de loisirs sont également source de conflits. Le citoyen a tendance à appréhender l'espace agricole comme un espace public où «l'accès à la nature y est un droit fondamental.» (Fleury, 2006).

Les déchets le long des routes et la traversée de parcelles privées sont les deux plaintes qui sont revenues le plus souvent au cours des entretiens. M G. de Bazinghen ironise : «c'est la nature donc on a le droit de lâcher le chien, de laisser les enfants traverser les champs, c'est normal pour eux. Ils ne respectent pas la propriété des gens. Si tous les promeneurs pouvaient reprendre tout ce qu'ils amènent, ce ne serait pas un mal !»

2. Le rôle de l'exploitant agricole qui évolue

a. Le rôle de multifonctionnalité imposé par la société

«La multifonctionnalité de l'agriculture n'est pas une nouveauté en soi puisque l'agriculture a toujours assumé plusieurs fonctions. Mais ce qui a évolué c'est la reconnaissance de cette multifonctionnalité et sa mise en oeuvre explicite dans des projets de développement (urbain ou agricole).» (Duvernoy et al., 2005). L'attention accrue de la société pour les problèmes environnementaux et la remise en question du modèle productiviste ont engendré de nouvelles attentes pour l'agriculture. «Le premier rôle de l'agriculture est de produire. Ensuite, l'agriculture participe à entretenir le paysage et un cadre de vie. Elle permet également de préserver l'environnement.» (propos recueillis auprès du maire de Condette, M Derrar.)

En zone périurbaine où la recherche d'une vie "à la campagne" se heurte aux demandes de services de consommation et de loisirs, l'agriculture se voit attribuer des rôles de production de loisirs et d'accueil touristique. Un lien fort entre périurbains et agriculteurs est

demandé mais les visions du travail et du rôle de l'agriculteur sont différentes, voire opposées.

b. Le rôle de l'agriculteur vu par les agriculteurs

À la question «quel est, selon vous le rôle de l'exploitant agricole sur le territoire ?» posée aux 41 exploitants agricoles, les deux réponses principales ont été : entretenir le paysage et produire des denrées alimentaires (figure 11).

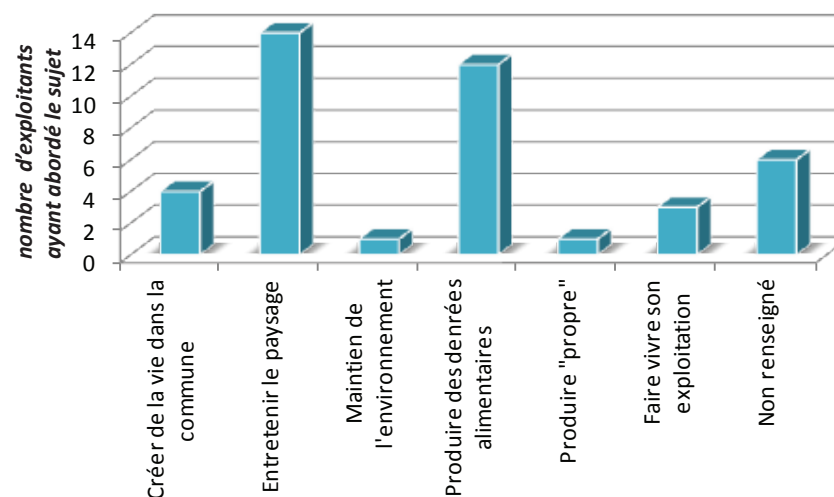


Figure 11 : Histogramme de la vision du rôle de l'exploitant agricole sur le territoire par les agriculteurs (source : étude agricole PNRCMO/BDCO)

La production alimentaire revêt une importance capitale pour les exploitations, tellement évidente que les agriculteurs ne l'évoquent pas toujours en premier lieu.

«Nourrir le monde de la façon la plus noble possible ! » cette affirmation d'un des agriculteurs enquêtés résume l'état d'esprit des agriculteurs par rapport à leur production. Les expressions «produire proprement» ou «produire de manière raisonnée» reviennent régulièrement dans les conversations témoignant d'une prise de conscience de certains dégâts d'une agriculture riche en intrants et

de la nécessité de concilier une production viable avec un respect de l'environnement.

La notion d'entretien du paysage ne fait cependant pas l'unanimité. Si la plupart sont conscients du rôle de gestion et d'entretien des espaces et que d'autres en sont fiers : «paysan rime avec paysage, il s'agit de deux termes indissociables» (propos d'agriculteur), certains mettent en avant le fait que le paysage n'est qu'une conséquence de leur travail. Il ne conçoivent pas le métier d'agriculteur comme simple «jardinier de la nature» et revendiquent l'antériorité de leur pratiques : «notre rôle c'est d'entretenir le bocage» affirme M. P exploitant à Wierre-Effroy avant d'ajouter que les agriculteurs ont joué ce rôle depuis toujours, bien avant qu'il leur soit imposé.

Un troisième rôle a été soulevé par quatre exploitants dont M Z. d'Hervelinghen fait partie : « l'agriculture donne de la vie dans la commune, elle donne une présence, il y a toujours quelque chose dans la nature [ndt : un agriculteur ou une machine agricole]. Autrement le village est vide. Les gens s'en vont le matin, reviennent le soir, et on ne voit personne dans la commune, c'est mort.»

Ce rôle de maintien de l'activité dans les zones rurales n'est pas anodin, il témoigne du bouleversement de la société rurale et de l'importance de maintenir une vie sur un territoire, qu'elle soit issue d'activités sociales ou professionnelles.

D'après ces trois témoignages, les rôles d'entretien du paysage et de l'environnement et de générateur d'activité sur un territoire rural sont revendiqués par les exploitants.

M X. de Wierre-Effroy synthétise parfaitement la mutation de ce métier : « Agriculteur c'est un métier qui devient compliqué, il faut gérer l'environnement au sens large : l'écologie, l'environnement économique, l'environnement humain, l'environnement européen.» Il montre également l'importance de la tâche qui incombe aux futurs paysans !

Les visions du rôle de l'agriculteur se multiplient chez les

exploitants agricoles eux-mêmes, ce qui traduit une forte évolution sociale du monde agricole.

3. Une évolution sociale au sein même du monde agricole

«Ni la division du travail, ni la séparation de la production et de la consommation, ni celle de la vie économique et de la vie familiale n'existent dans l'agriculture traditionnelle.» (Mendras, 1986). L'introduction du modèle industriel au sein des exploitations par la spécialisation des productions et la séparation entre commercialisation et production a bouleversé ce modèle agricole ancestral. Le paysan est devenu un agriculteur-producteur. Même si cette évolution n'est pas récente, le changement dans les mentalités agricoles a suivi un chemin plus lent que l'évolution trépidante des sociétés urbaines. Le décalage entre anciennes et nouvelles générations d'agriculteurs se fait encore ressentir aujourd'hui et témoigne de la perpétuelle adaptation du monde agricole.

a. L'ouverture d'esprit apportée par les nouvelles populations périurbaines

Contrairement à toutes les contraintes détaillées dans les paragraphes précédents sur la confrontation entre urbains et ruraux, une approche différente est ressortie de certains entretiens. De par son originalité et son optimisme, elle vaut la peine d'être citée. Pour M.I, agriculteur céréalier de l'Arrière-Littoral, les populations urbaines et touristiques ne sont pas vues uniquement comme des contraintes : «Le tourisme nous a apporté une ouverture d'esprit.»

Le tourisme fait évoluer les mentalités des exploitants et «oblige une propreté des exploitations» : "propreté visuelle" lors d'accueil ou d'hébergement touristique mais également "propreté

environnementale" puisque les gens sont désormais sensibles à ce critère.

b. Perte du caractère familial des exploitations.

«Avant, c'était un tout petit village, on était six cents habitants, désormais on a plus que doublé. Quand nous sommes arrivés nous étions quinze agriculteurs, maintenant il n'y en a plus que sept, cela en trente ans. A l'époque, c'était beaucoup de petites fermes. Les hommes allaient à la carrière et les femmes avaient deux ou trois vaches. Il y avait beaucoup d'exploitations comme cela, tenues par les femmes.» (propos recueillis auprès d'un exploitant de Landrethun-le-Nord)

Le phénomène de disparition des exploitations familiales est expliqué par deux changements, la perte de la main d'oeuvre féminine et le changement des attentes des futures générations.

M Muselet, administrateur de la SAFER Flandres-Artois explique : «Autrefois, la plupart des femmes de chef d'exploitations travaillaient également sur la ferme alors qu'aujourd'hui c'est l'inverse, la plupart travaillent à l'extérieur». Cette perte de main d'oeuvre familiale fragilise les petites exploitations qui ne dégagent pas un revenu suffisant pour employer un salarié agricole.

Lors d'un entretien, un agriculteur en retraite a indiqué que la plus grande difficulté pour l'installation d'un jeune était de «trouver une femme qui veuille faire le même métier que lui !».

Les agriculteurs plus jeunes, conscients de ce changement et des conséquences pour l'exploitation se tournent alors davantage vers le regroupement entre exploitants afin de partager le temps de travail.

M Muselet, continue: «Il faut comprendre également le changement de mentalité qui s'opère dans le monde agricole : on parle de vacances pour les jeunes éleveurs !»

Les astreintes de travail ne sont plus perçues de la même manière par les jeunes générations d'agriculteurs. Désormais, ils aspirent à se dégager des week-end sans travail, voire des vacances pour certains. Ils veulent simplement les mêmes avantages que dans les autres catégories socio-professionnelles

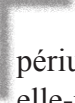
Deux frères se sont installés en GAEC et témoignent de l'intérêt d'un tel statut.

«On s'est mis en GAEC pour une souplesse du temps de travail, il faut dire aussi que nos épouses ne travaillent pas sur la ferme. Le fait d'avoir regroupé les 160 ha a permis de diminuer les coûts de production. Nous n'avons qu'un semoir à engrais, qu'un pulvérisateur, qu'une salle de traite, qu'une charrue, qu'un bâtiment en vaches laitières et le fait de travailler à deux nous offre un week-end sur deux, une semaine de vacances, cela est très important. Le fait d'avoir un petit peu de temps libre, un peu de vie privée, cela permet d'être mieux dans sa tête. D'ailleurs les divorces en agriculture sont souvent dûs aux astreintes de travail.»

Le métier d'agriculteur est apparu au tournant de l'industrialisation des exploitations. Auparavant, les paysans ne faisaient en effet pas de distinction entre la vie professionnelle et privée. Le métier d'agriculteur n'existait pas : ils étaient paysans.

«La famille et l'entreprise coïncident, le chef de famille est, en même temps, chef d'entreprise. Bien plus il est l'un parce qu'il est l'autre.[...] Dans la plupart de ses activités, le paysan est l'un et l'autre : il vit sa vie professionnelle et familiale comme une totalité indissociable.» (Mendras, 1986)

Cependant le caractère familial des exploitations reste une tradition toujours ancrée dans les mentalités. Les agriculteurs travaillent pour les générations futures : «on ne voit pas l'intérêt d'investir dans une exploitation si elle n'est pas reprise après [ndl: par les enfants].» (Propos des exploitants du GAEC cité plus haut)



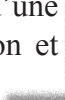
La transformation du territoire de la Terre des 2 Caps et le phénomène de périurbanisation ont radicalement modifié les pratiques agricoles. L'urbanisation en elle-même a contraint les exploitations à transformer l'organisation de leur parcellaire et à modifier leurs pratiques. L'arrivée de nouvelles populations a également modifié les représentations du monde rural et le rôle attendu des agriculteurs.

Cette confrontation n'est pas uniquement source de conflits entre les différents usagers du territoire mais peut parfois amener un nouveau regard de l'exploitant sur son environnement.

Deux activités économiques principales (carrier et agricole) ont modelé les paysages de la Terre des 2 Caps leur offrant une diversité qui en fait sa réputation. L'une des deux, l'agriculture, semble profondément influencée par la mutation des espaces et d'une société devenue plus «urbaine». En témoigne la fracture entre le métier et la vie privée qui s'est faite chez les nouvelles générations.

Territoire et agriculture ne font qu'un. L'évolution de l'un entraîne l'évolution de l'autre.

Face aux bouleversements de la société agricole et plus généralement d'une société rurale, les pouvoirs publics ont leur place dans l'étude, la compréhension et l'accompagnement de ce phénomène.



II Les pratiques agricoles, sous influence des politiques publiques

«Ne pas anticiper, ne pas gérer conduit à subir cette évolution [ndt : de la périurbanisation], ainsi que ses conséquences désastreuses» (FNSAFER, 2004)

Les EPCI se sont vus dotés depuis les années 2000 de la compétence de l'aménagement territorial (Duvernoy et al., 2005) et ainsi du pouvoir de gestion des espaces urbains, naturels et agricoles.

La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps veut concilier la demande périurbaine du territoire et son développement économique. Le SCOT de la Terre des 2 Caps l'explique précisément à travers son intitulé : «se développer tout en préservant l'esprit des lieux». Ce document d'urbanisme a une double fonctionnalité : il doit proposer un projet de territoire spécifique tout en prenant en compte les directives et les lois nationales qui ne peuvent être ignorées. Il est à la croisée des chemins entre attentes locales et réglementations nationales (Annexe VI).

Nous venons de voir que l'agriculture était dépendante de l'évolution du territoire. Si les pouvoirs publics influent sur ce dernier, ils influent donc sur l'agriculture, plus précisément sur les espaces et les pratiques agricoles.

Dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD Annexe VII), le SCOT du Boulonnais définit les trois grandes lignes du projet de territoire qu'elle compte mener sur la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps :

- Le positionnement clé entre Calais et Boulogne
- La qualité environnementale à préserver
- La volonté d'être une terre d'accueil qui développe la mixité sociale.

Le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT définit plus précisément les propositions faites par l'intercommunalité. Parmi ces propositions, quatre sont déjà en cours de réalisation et leur effets sur les pratiques agricoles se sont fait ressentir lors des entretiens avec les agriculteurs, il s'agit de :

- Faire appliquer la Loi Littoral sur le territoire et organiser l'accueil touristique plutôt que de le subir,
- Maîtriser la vocation des espaces en sauvegardant en particulier les espaces à vocation agricole
- Accompagner l'exploitation du Bassin carrier de Marquise et des activités connexes
- Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue ainsi que le SAGE du Boulonnais,

Nous verrons l'impact direct ou indirect de ces propositions sur les pratiques agricoles. Pour éviter de rester trop général, des exemples précis, tirés des entretiens, seront donnés.

A. Une volonté politique de préservation des paysages emblématiques pour un attrait touristique

1. La Loi Littoral* et l'Opération Grand Site : préserver les paysages pour accueillir le tourisme

En 2004, le site des 2 Caps a accueilli 1,8 millions de touristes tandis que le total du tourisme sur les autres communes de la Terre des 2 Caps était de 20 411 (SCOT, 2006). Le Littoral apparaît comme le pôle touristique de première importance du territoire.

L'intercommunalité de la Terre des Caps préconise de fixer sur le Littoral un tourisme de station et de reporter un tourisme plus diffus sur les communes de l'Arrière Littoral en s'appuyant sur les paysages emblématiques du Littoral et l'offre hôtelière du territoire.

Cette volonté politique est relayée au niveau national par l'application de la Loi Littoral et au niveau départemental par l'Opération Grand Site.

A travers ces deux mesures, les politiques publiques vont dans le sens de la préservation et de la reconnaissance des paysages côtiers, par la préservation des habitats (rôle écologique) et la mise à disposition de cette aménité pour la population locale et touristique. (rôle social et économique).

D'un point de vue réglementaire la loi Littoral contraint l'urbanisation dans les limites définies dans le SCOT (figure 12).

L'Opération Grand Site est un projet de réaménagement du site, il ne donne pas de prescriptions réglementaires mis à part qu'il conforte le classement du site, quant à lui très restrictif. (site classé, site inscrit)

Les zones Natura 2000 sont pour la plupart propriété soit du Conservatoire du Littoral, soit d'Eden 62*. Il n'y a pas de caractère réglementaire sur ces zonages mais des conventions sont généralement passées entre propriétaires et exploitants agricoles pour préserver les milieux et la biodiversité selon les documents d'orientations établis pour chaque secteur.*

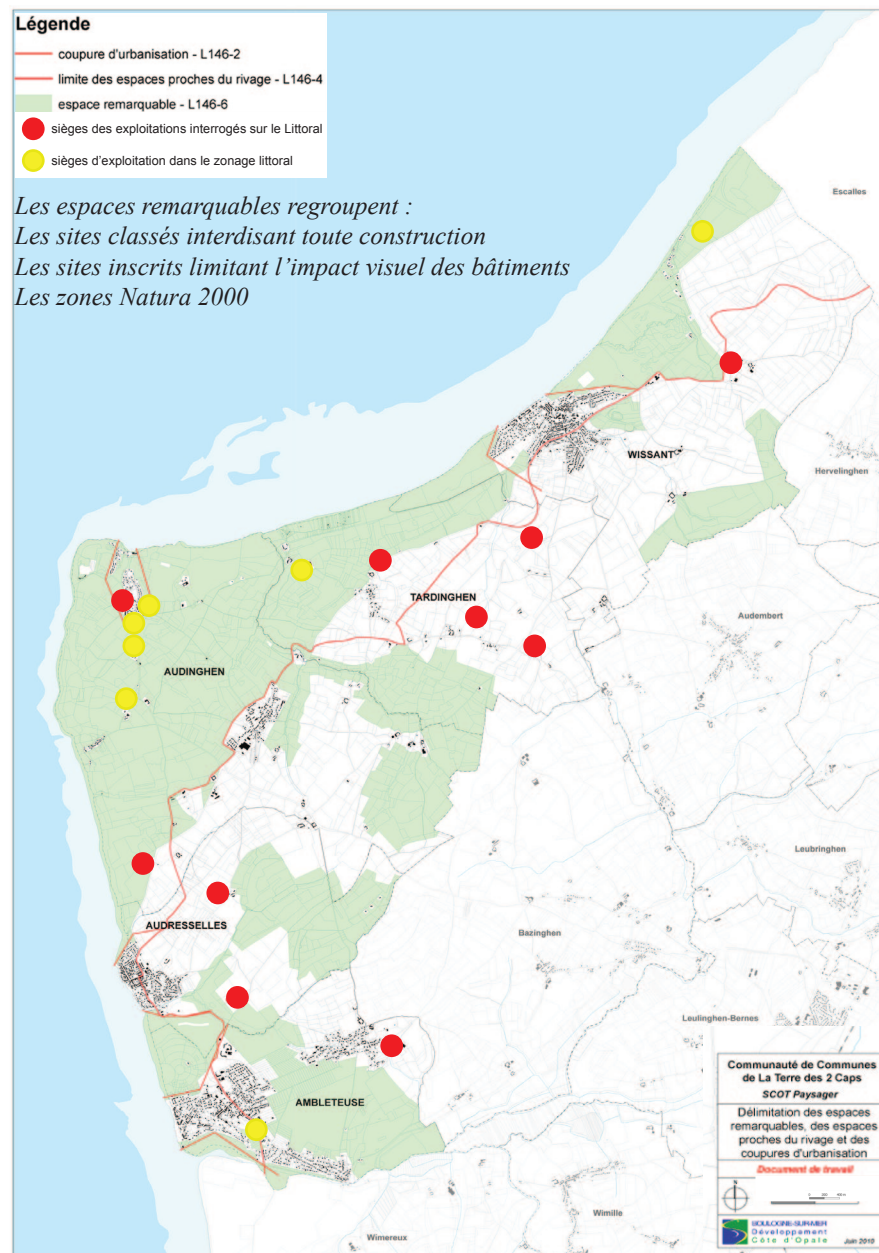


Figure 12 : Cartographie des zonages de la Loi Littoral. (source : SCOT, 2006)

2. Atouts et contraintes des exploitations du Littoral

a. Contraintes du développement des bâtiments agricoles sur le Littoral

La principale crainte des exploitants agricoles est la restriction des constructions hors centre-village pouvant bloquer le développement de leurs exploitations. La Loi Littoral est plus restrictive sur les espaces proches du rivage, qui regroupent les terres à l'ouest de la route départementale 940. Onze exploitations se situent dans ce secteur. (figure 12, page précédente)

Quatre exploitants du Littoral sur les dix interrogés accusent la réglementation sur les bâtiments de contraindre le développement de leur exploitation. Il faut distinguer les contraintes liées à l'intégration paysagère des bâtiments, mesure s'appliquant à l'intégralité du site inscrit, et les contraintes d'implantation de bâtiment dans la zone de la loi Littoral qui interdit toute construction en dehors des zones d'urbanisation prédéfinies.

Même si des efforts sont faits pour essayer de concilier pratiques agricoles et application d'une loi très restrictive, les conséquences sur les exploitations ne sont pas négligeables. L'exemple de M. D. l'exprime parfaitement. Cet agriculteur gère une production de 13 000 poulets label rouge (élevés en plein air) dans un bâtiment de 400 m². Les normes agricoles du label imposent une distance réglementaire de 40 à 50 mètres entre deux poulaillers tandis que l'intégration paysagère impose de rapprocher au maximum les nouveaux bâtiments à l'existant. M. D. ne peut donc pas développer son atelier poulet label.

Une mesure a été instaurée dans le SCOT paysager pour permettre aux exploitations de pouvoir se développer dans un périmètre

prédéfini autour de la ferme. «Les espaces de respiration» comme le décrit M. Jacques Delattre, ancien exploitant d'Audinghen qui s'est battu pour cette mesure, «permettent la construction de nouveaux bâtiments agricoles ou d'habitation en respect des réglementations écologiques et paysagères.» Cette mesure est très revendiquée par les exploitants du Littoral qui veulent rester sur ce territoire et continuer à pouvoir développer leur activité.

b. Atouts pour l'hébergement à la ferme et la diversification des exploitations

Le tourisme apporte également un bassin de consommation très intéressant pour les exploitations du Littoral. Cinq exploitations sur les dix interrogées font soit de la vente directe (3 exploitants), soit de l'hébergement touristique (3 gîtes) et 4 sur les 10 affirment que le tourisme est un avantage pour leur activité agricole.

Un exemple est marquant sur la commune de Tardinghen. M. H. a réorienté son exploitation vers une activité d'accueil touristique (figure 13). Il a su profiter de sa localisation géographique intéressante (vue sur le Blanc-Nez et la mer). La Ferme de l'Horloge est désormais connue de nombreux touristes anglais, belges et hollandais pour ses deux aires de camping-cars, ses chambres d'hôtes et son swin golf (variante du golf, joué sur des terrains rustiques). L'agriculteur a su valoriser le caractère patrimonial des bâtiments et du paysage de l'exploitation en restaurant l'ancienne longère datant de 1750 et en replantant de nombreuses espèces végétales («durant la seule année 2006, il a planté 2 500 arbres» Le Syndicat agricole : Le Magazine Patrimoine).

L'exploitant cultive 126 hectares de céréales (blé et colza) et il a adapté son parcellaire à sa nouvelle activité touristique. Les aires de stationnement de camping-car se situent sur des petites parcelles de prairies dont une est classée en espace remarquable. Il réintègre

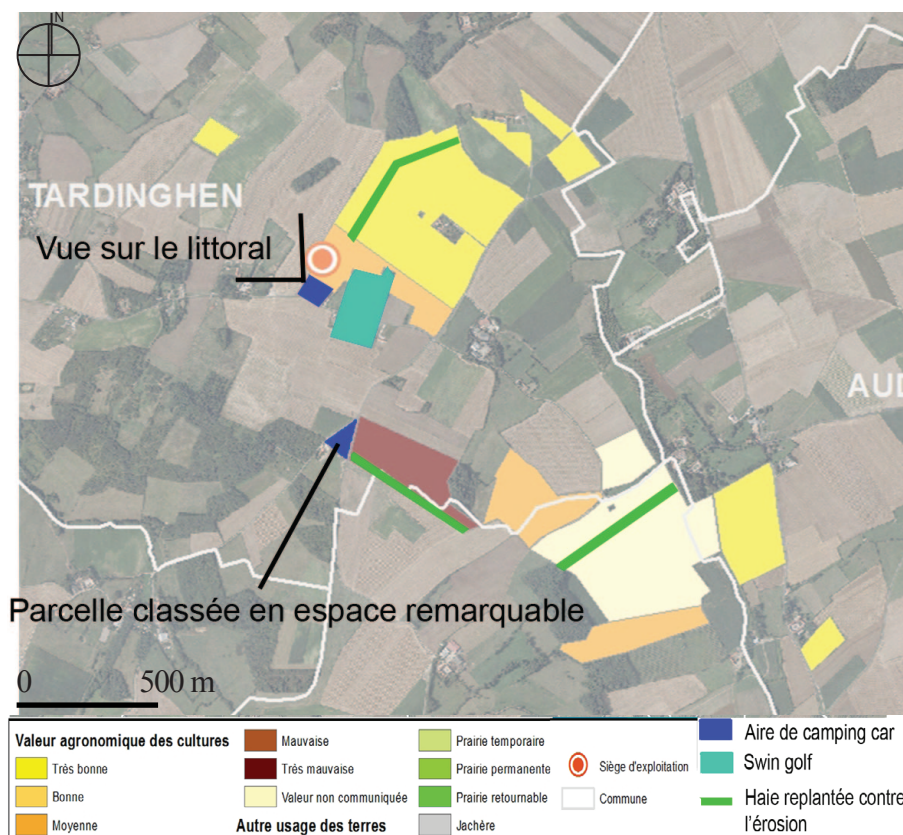


Figure 13 : Cartographie d'une exploitation tournée vers le tourisme (source : P?RCMO/BDCO 2012)

également un maillage bocager ayant une double fonction. Ces haies servent à limiter les problèmes d'érosion des terrains et restaurent un paysage agricole pittoresque, très apprécié des touristes.

Pour M.H. : «L'augmentation du tourisme, notamment par la création de l'autoroute qui a engendré un afflux de belges et de hollandais, a permis de pérenniser nos installations touristiques».

B. Une volonté de développement urbain maîtrisé

1. Densification des centre-bourgs et arrêt des constructions dans les hameaux

L'EPCI veut «éviter la continuité urbaine avec les agglomérations voisines» pour préserver son cadre rural et environnemental original. Les élus prescrivent «un recentrage de l'urbanisation sur les bourgs et les hameaux existants et en continuité physique de l'urbanisation» (figure 14, page suivante). La limitation de l'étalement urbain est donc au cœur du projet de territoire. Outre l'arrêt du grignotage des terres, cette maîtrise de l'urbanisation permettra de minimiser les coûts de construction et de penser l'aménagement des habitations en cohérence avec une offre d'espace public.

La densification des centre-bourgs induit obligatoirement une interdiction des constructions dans les hameaux périphériques isolés.

Ces mesures de contrôle de l'urbanisation vont dans le sens de la préservation des espaces agricoles et donc à priori dans le sens d'un maintien des exploitations. Cette concentration de l'urbanisation en centre-village peut cependant fragiliser certaines exploitations.

Le contrôle de l'urbanisation sur le Littoral peut également induire un effet de recul du trait d'urbanisation vers les communes de l'Arrière Littoral. L'intercommunalité prévoit un recentrage des besoins en foncier vers cette entité paysagère (tableau 1). Les exploitations de l'Arrière-Littoral situées en centre-bourg sont donc davantage menacées que sur les autres entités.

Tableau 1 : Besoin en foncier par entités paysagères pour la période 2005 à 2020 (source : SCOT, 2006)

Besoin en foncier pour la période 2005 à 2020	Communes de l'Arc Urbain et du Bassin Carrier	Communes du Littoral	Communes de l'Arrière-Littoral	Communes des Monts et Vallons Bocagers	Total
Densité minimale prescrite en logements par hectare	25	25	17	17	
Besoin en résidences principales	+ 765	+ 202	+ 272	+ 86	1 325
Besoin en foncier mobilisable sans rétention foncière	30,6 ha	8,1 ha	16 ha	5,1 ha	59,6 ha

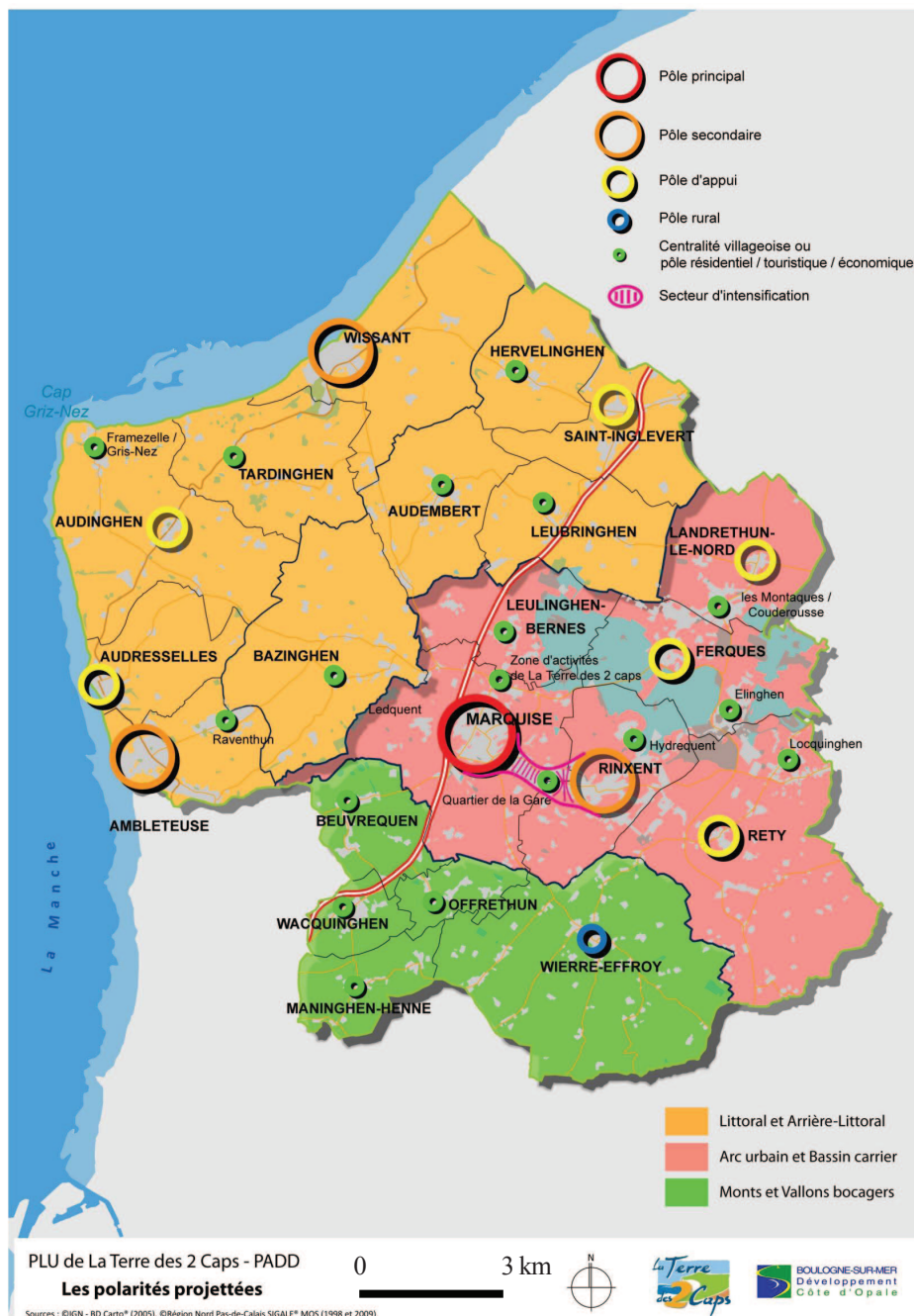


Figure 14 : Carte du PADD du PLU de la Terre des 2 Caps : Les polarités projetées. (source : PLU, 2012)

2. Fragilisation des exploitations près des centre-bourgs, exemple sur l'Arrière-Littoral

Toutes les contraintes d'adaptation vues au I.B.1 se retrouvent sur les exploitations de l'Arrière-Littoral interrogées. Le critère de sélection était en effet la proximité du siège d'exploitation au centre-village. (Atlas)

a. Paradoxe de l'épandage près des habitations

Un autre problème non évoqué précédemment peut survenir lorsqu'une habitation est construite à proximité de parcelles agricoles.

L'épandage de fumier, apport essentiel d'engrais pour les cultures, est interdit à moins de 50 mètres de toute habitation. Il est aisé de comprendre que les habitants n'apprécient pas la gêne que cet amendement peut causer ; cependant la conséquence sur une exploitation n'en est pas moins insidieuse.

La Directive Nitrates* limite la quantité d'apports organiques par hectare dans les «zones vulnérables» dans le but de limiter la quantité d'azote par hectare. La capacité d'épandage d'une exploitation peut être assimilée à sa surface d'épandage minimale. L'exploitant doit épandre une quantité x d'engrais organiques sur un minimum de y hectares appelés «surface épandable». Cette surface ne prend pas en compte les terres proches des cours d'eau ou en zone de captage d'eau potable, les surfaces en jachère, les surfaces pâturées ainsi que les terres à moins de cinquante mètres d'une habitation (figure 15). Certaines exploitations ont une surface épandable critique par rapport à la quantité d'effluents d'élevage produite. Si cette surface vient à être diminuée par l'apparition de constructions près d'une parcelle,

l'exploitant devra soit vendre une partie de ses effluents, soit retrouver de la surface épandable, soit dans un cas extrême réduire la taille de son cheptel pour réduire la production d'effluents.

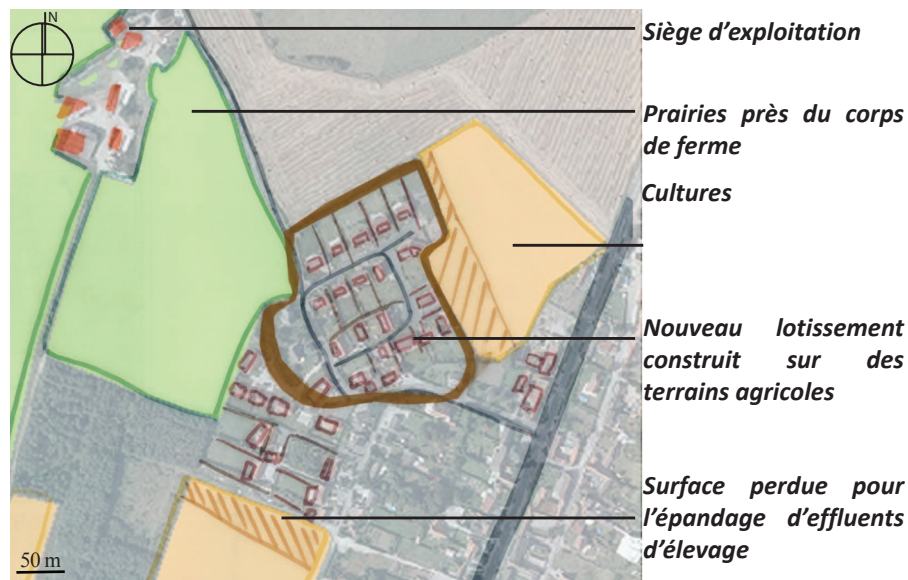


Figure 15 : Cartographie d'une exploitation : un lotissement au milieu des champs. (source : PNRCMO/BDCO 2012)

Un agriculteur de Saint-Inglevert en parle : «Dès qu'un propriétaire vend pour du terrain à bâtir on perd 50 mètres de surface épandable. Si on a un élevage important et qu'on perd des surfaces épandables c'est inadmissible de devoir remplacer le fumier par un engrais chimique sous prétexte des mauvaises odeurs.»

M.W. vient ici de soulever un paradoxe que son frère, co-exploitant argumente : «ici on est mieux vus avec un semoir à engrais qu'avec une remorque à fumier, et pourtant !». Les engrais chimiques, ô combien décriés par une "société écologique", sont en effet utilisés au pied des lotissements périurbains !

b. Limitation de l'urbanisation, pour une préservation de l'espace rural ?

Concernant le phénomène de recul de l'arc urbain, les exploitants témoignent de la montée des prix du foncier autour de ces centre-urbains due notamment à la spéculation touristique. Les corps de ferme ne sont d'ailleurs pas épargnés. Ils peuvent représenter un patrimoine architectural important à valoriser pour un accueil touristique. « On a racheté le deuxième corps de ferme plus près de la côte en 2007 et quelques mois plus tard on m'en a proposé le double pour le reprendre. J'ai refusé car mon but n'est pas de vendre mais cela représentait beaucoup d'argent.» (propos d'agriculteur)

La limitation de l'urbanisation au centre-village peut également produire dans certains cas un effet pervers. «On avait acquis la sécurité de l'entreprise sur les terrains constructibles de l'exploitation» clame M.K. de Bazinghen. La perte de ces terrains lors de la révision des plans d'urbanisme est un manque à gagner pour les exploitations : «Le but n'était pas de vendre mais cela était une sécurité pour l'entreprise.» L'interdiction de construire des habitations sur le site d'exploitation pourra également poser problème : « Sur une terre agricole on a le droit d'implanter un bâtiment, avec sa maison à proximité. S'il n'y a pas l'ensemble, l'activité devient très complexe.» Cette revendication forte de M.K. de Bazinghen renvoie directement à la notion de propriété terrienne très ancrée dans la société rurale. La prescription du SCOT de définir un "espace de respiration" pourra permettre l'installation des habitations près des sièges d'exploitation.

Avec les nouvelles politiques de gestion du foncier des terrains repris pour la construction, les agriculteurs se sentent dépossédés de leur droit de propriété et de leur indépendance dans leur pratique.

Paradoxalement, la limitation de l'urbanisation qui est un atout pour le maintien des terrains agricoles globaux peut entraîner la disparition d'exploitations au plus près des centre-villages.

C. Une volonté de maintien de l'activité carrier

1. Soutien de l'activité économique la plus importante du territoire

La CCT2C préconise dans son DOG «d'accompagner l'exploitation du Bassin Carrier de Marquise dans le cadre du Plan de Paysage».

Elle supporte donc l'activité carrier qui représente 533 emplois directs sur le territoire et 80 dans le secteur routier. D'après le plan paysage (voir encadré correspondant), le Bassin carrier avait l'autorisation en 1994 de s'étendre sur 1080 ha supplémentaires. Cette extension est progressive, voici les espaces restants que les carrières pourront utiliser (Inscrits dans les PLU) :

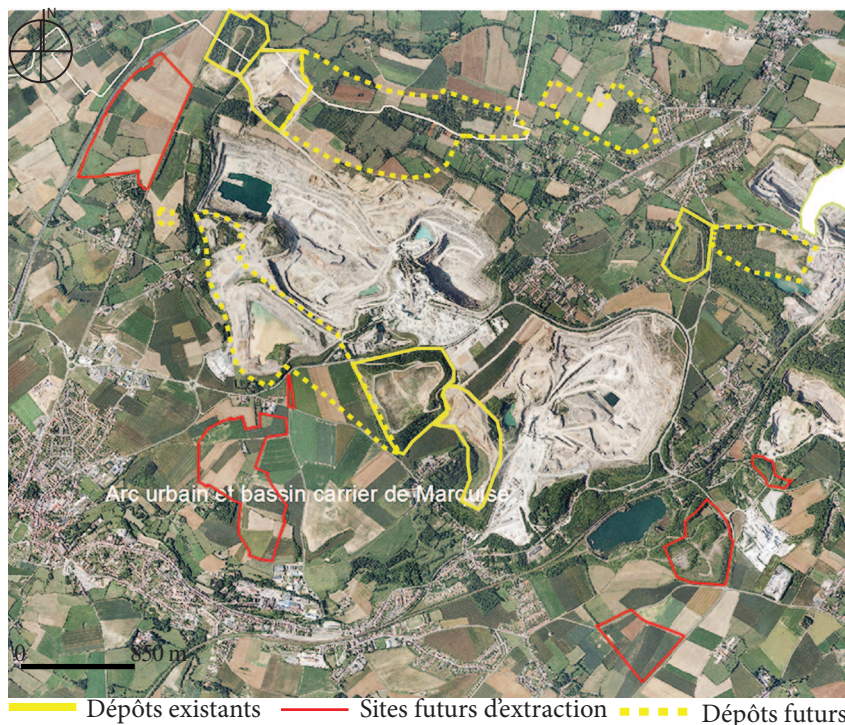


Figure 16 : Cartographie des futurs sites d'extraction et des dépôts de stériles (source : Plan de Paysage du Bassin Carrier)

Les carrières ont la maîtrise foncière de nombreuses parcelles agricoles autour des sites d'excavation mais également sur des communes plus lointaines. Des échanges de terrains peuvent ainsi être menés avec les exploitants agricoles. Les zones futures d'exploitation et de dépôts de stériles sont déjà connues (figure 16).

Plan de Paysage du Bassin Carrier

Ce plan prévoit sur 30 ans, les sites d'excavations futures ainsi que la localisation et la gestion des dépôts de stériles. Il a été réalisé en 1994 et prévoyait à l'époque le dépôt de 58 millions de mètres cubes de stériles à mettre en dépôts d'ici 2024. Le projet retenu dans ce plan permet le modelage et la mise en végétation des dépôts dans le but de «s'intégrer dans la structure générale du relief et de la végétation existante autour du site».

Par exemple les dépôts devront être orientés nord-ouest/sud-est pour s'intégrer dans la cuesta crayeuse et ne pas dépasser le point le plus haut de la Terre des 2 Caps : le Mont de Couple qui culmine à 164 mètres d'altitude.

2. Devenir incertain des exploitations sur l'Arc Urbain et le Bassin Carrier.

Sur le panel d'exploitations interrogées sur l'entité paysagère du Bassin carrier, six exploitations sur onze sont locataires de terrains appartenant aux Carrières. Pour certaines, cela représente la quasi-totalité de leur exploitation.

L'expansion des sites d'extraction et des dépôts de stériles entraînent un morcellement du parcellaire des exploitations voisines ainsi que le risque de disparition des exploitations de petite taille.

a. Morcellement du parcellaire

M. Y agriculteur près du bassin carrier s'est installé sur l'exploitation familiale en 2006. Celle-ci appartient à la famille depuis trois générations et son activité a débuté lorsque les Carrières de La Normandie ont permis à l'arrière grand-père, tailleur de pierre, de s'installer sur une exploitation à proximité de son lieu de travail.

Les générations futures d'exploitants ont pu assister, impuissantes, à l'expansion des carrières. Cinquante hectares leur ont été repris par les entreprises d'extraction depuis qu'ils se sont installés dans le secteur. Le père de M. Y a eu «la chance» de pouvoir récupérer les terres des exploitations voisines, redistribuées par les sociétés carrières. L'exploitation en bovin d'élevage et engraissement s'étend désormais sur 145 ha. L'une des quatre entreprises carrières détient une grande part de cette surface en propriété.

Son parcellaire s'en est vu morcelé, obligeant l'agriculteur à cultiver sur six communes à la fois (figure 17). D'autres terres vont encore être reprises par les carrières. «L'avantage que l'on a c'est que l'on sait quel terrain va être repris, l'inconvénient c'est qu'on ne sait pas quand !»

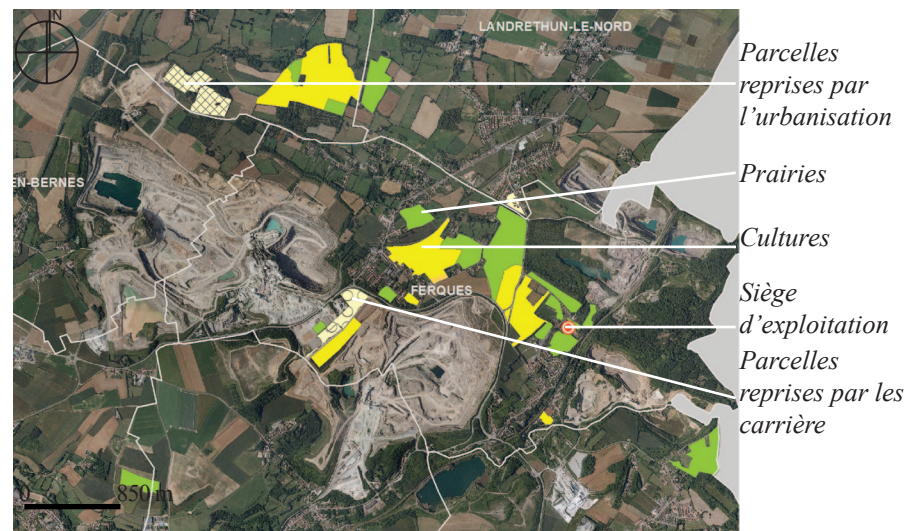


Figure 17 : Cartographie d'une exploitation près du site des carrières : un parcellaire dispersé (source : PNRCMO/BDCO 2012)

b. Précarité des petites exploitations

Les petites exploitations proches du Bassin carrier sont davantage concernées par les problématiques de reprise de terrain. En effet si les carrières viennent à reprendre leurs terres et que cela correspond à plus de la moitié de la superficie d'une exploitation, celle-ci se retrouve en grande difficulté pour maintenir son activité. Les carrières proposent parfois des baux "an pour an" qui permettent à l'agriculteur d'avoir de la surface en plus mais qui ne laisse aucune visibilité à l'exploitant : ces terres peuvent être reprises tous les ans par les carrières.

C'est le cas de Mme J. exploitante de 30 ha sur une commune proche de Marquise. Les terres de son exploitation sont essentiellement propriété des carrières et le renouvellement des baux agricoles n'est pas prévu pour l'instant. Tous ces terrains sont compris dans le zonage d'évolution des carrières (plan paysage) et seront donc voués à être repris. Mme J. est proche de la retraite et n'a pour l'instant pas de repenser. Autant dire que l'avenir de l'exploitation lui semble bien incertain : «Je ne sais pas, il faut demander aux carrières » !

D. Une volonté d'appliquer les directives nationales environnementales

1. Des documents permettant d'intégrer les directives environnementales à l'échelle locale : exemples du SRCE et du SAGE

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE*) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE*) sont des directives issues des lois Grenelle. Elles s'imposent aux territoires et aux intercommunalités qui les gèrent.

Ces deux schémas ont pour rôle de recenser les enjeux écologiques d'un territoire dans le but de préserver leur qualité environnementale. Ils fixent les orientations et les actions de gestion des milieux.

Ces deux documents s'imposent réglementairement aux documents d'urbanisme locaux (Annexe VI)

Dans ce cadre, le SCOT de la Terre des deux Caps affirme dans son PADD :
«La Terre des 2 Caps choisit de s'appuyer sur l'environnement comme valeur fondamentale». La prise en compte «obligatoire» de la préservation de l'environnement apparaît ici comme une volonté et un positionnement de l'intercommunalité ; elle veut en faire un atout fort pour son territoire.

Plus précisément, la directive écrite dans le DOG est : «Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue ainsi que le SAGE du Boulonnais»

La Trame Verte et Bleue du Pays Boulonnais (Annexe VIII) :

Elle en est à la phase de traduction à l'échelle des intercommunalités. Pour l'instant le PNRCMO en charge de l'étude a défini les coeurs de biodiversité et les corridors principaux du territoire à l'échelle de la Terre des 2 Caps.

Quatre outils sont recensés pour l'amélioration et le maintien de la biodiversité au sein de ce zonage :

- Mesures contractuelles (type MAET)*
- Les mesures réglementaires des zones protégées (NATURA 2000, APPB, réserve naturelle)*
- Outil foncier : achat de terrain par un gestionnaire public (Conservatoire du Littoral, Eden 62, communes...)*
- Intégration dans les PLU pour protéger les espaces à qualité environnementale non soumis à une réglementation environnementale*

SAGE du bassin côtier du Boulonnais :

Deux objectifs se rattachent directement aux pratiques agricoles :

- Maîtriser les pollutions par rapport à des enjeux de santé publique.*
- Protéger, restaurer et valoriser les milieux naturels liés à l'eau*

Réglementairement, toutes les zones recensées dans ce document sont soumises à préservation. Certaines zones humides à enjeux sont soumises à des plans d'action tel que l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion et de restauration des cours d'eau du boulonnais. C'est donc le cas pour la Basse Vallée de la slack

2. Conséquences sur les exploitations des Monts et Vallons Bocagers et de la Basse Vallée de la Slack

a. La gestion de la Basse Vallée de la Slack.

La Basse Vallée de la Slack est reconnue dans le SAGE du Boulonnais comme zone humide à enjeux. Elle est également répertoriée dans la trame verte et bleue du Boulonnais.

L'exploitation agricole de la Basse Vallée de la Slack n'est possible que grâce à l'évacuation organisée de l'eau par un système de wateringues. La gestion de cet ensemble de canaux et fossés est assurée par les propriétaires des terrains associés au sein de la 6ème section de Wateringues* du Pas-de-Calais. (compte-rendu de la réunion avec PNRCMO)

La Directive cadre sur l'eau a introduit l'obligation de planifier l'entretien de ce type de zones humides sur une période de cinq ans par l'intermédiaire d'un plan de gestion.

Trois exploitants de cette association ont été interrogés. Ils sont tous les trois inquiets des réglementations environnementales qu'ils voient imposées à leurs parcelles.

Essentiellement utilisées en tant que prairies de fauche ou de pâturage ces parcelles inondées une partie de l'année restent un apport important de fourrage pour les exploitations d'élevage aux alentours. Selon eux, depuis que la section de Wateringues ne peut plus curer aussi librement qu'avant, les prairies restent inondées plus longtemps et la perte de fourrage pose problème pour l'autonomie des exploitations.

«Il devient difficile de faire de la viande sur le marais» confie un agriculteur. Un autre ajoute : «il nous faut maintenant prévoir les curages sur cinq ans, c'est ça le gros problème. Ils nous limitent même le cubage de terres curées. [ndl :les curages sont limités à une profondeur de 30 cm pour préserver au maximum le milieu humide]

La section de Wateringues a donné sa démission au printemps de cette année en disant qu'on ne peut plus faire ce que l'on veut mais nous restons responsables de l'inondation des habitations en amont de la vallée. Le préfet a refusé notre démission.»

Concernant la gestion de cette zone conflictuelle, le PNRCMO a engagé sur plusieurs années des missions d'animation avec la 6ème section de Wateringue visant l'élaboration d'un plan de gestion. Celui-ci a été déposé en préfecture au mois de juillet 2012. La mesure phare pour les exploitants est l'introduction d'une souplesse d'action dans cette gestion. Cela leur permettrait de faire face rapidement à tous «bouchons» non anticipés et éviter ainsi le recours à une dérogation préfectorale, souvent longue.

La participation des agriculteurs à ce plan de gestion a permis de faire avancer les mentalités et de débloquer une situation conflictuelle. Reste à savoir qu'elle sera la décision de la préfecture !

Il n'en demeure pas moins que les agriculteurs se sentent dépossédés de l'entretien de «leur marais»

b. Adaptation à des pratiques bénéfiques pour l'exploitation

Une grande partie des surfaces de l'entité des Monts et Vallons Bocagers a été identifiée par le PNRCMO comme des espaces bocagers «remarquables», à haute fonctionnalité écologique qu'il «convient de préserver» (plan de charte du PNRCMO). Cette trame bocagère déjà présente sera le support d'une partie de la Trame Verte et Bleue du Boulonnais (annexe).

Le parc naturel régional veut préserver cet espace à haute valeur écologique et paysagère en incitant les agriculteurs à le préserver. Ces derniers restent attachés à ce système bocager qui leur procure abris et clôtures pour les bêtes, bois de chauffage pour certains, plaisir visuel pour d'autres. « Si elles [ndl : les haies] ont été plantées à l'époque, c'est qu'elles répondaient à des stratégies agricoles, on ne conçoit

pas une pâture sans haie ! Désormais cela fait partie du paysage.» (un agriculteur de Wierre-Effroy)

Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) sont des outils qui vont dans ce sens. Un contrat entre un exploitant et le porteur local du projet (ici le PNRCMO) est réalisé. L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges orientant ses pratiques vers une diminution de ses impacts sur l'environnement. Le PNRCMO s'engage quant à lui à compenser financièrement la perte de production que ces pratiques peuvent engendrer.

Ces contrats permettent aux exploitants agricoles de préserver leur bocage, auquel ils restent attachés, sans perdre en compétitivité.

Ces MAET ne sont cependant pas toujours bien perçues par les exploitants agricoles qui y voient une augmentation des contraintes et une ingérence dans leurs pratiques culturales. Les agriculteurs estiment qu'ils entretiennent déjà leur haie et qu'ils n'ont pas besoin «d'aide» pour cela.

L'approche territoriale présentée ici a permis de caractériser les enjeux de l'agriculture sur les différents secteurs paysagers de la Terre des 2 Caps. Enjeux mis en lumière par l'étude agricole du territoire réalisée pendant le stage et l'analyse des impacts des politiques d'aménagement sur les pratiques agricoles, dont les grandes lignes viennent de vous être présentées.

Les enjeux agricoles se déclinent donc selon les Entités Paysagères de la Terre des 2 Caps :

- Littoral

Comment faire participer l'agriculture dans les projets de préservation et de gestion du Littoral sans pénaliser l'activité économique agricole ?

- L'Arrière-littoral


Comment concilier la densification des centres-bourgs et la préservation des exploitations à proximité, garante d'un développement et d'un dynamisme ruraux ?

- L'Arc urbain et le Bassin Carrier

Entre le développement de l'Arc urbain et du Bassin Carrier, quel est le devenir des exploitations sur ce territoire et comment anticiper la reprise des terrains dans le but de maintenir les exploitations ?

- Les Monts et Vallons Bocagers (basse vallée de la Slack)

Comment préserver la vocation agricole sur la Basse vallée de la Slack ?




L'agriculture de la Terre des 2 Caps apparaît diversifiée, des systèmes bocagers du sud jusqu'aux plaines céréalières du nord.

L'étude agricole menée sur le territoire permet de définir des enjeux territorialisés dans le but de réfléchir à des pistes d'action en cohérence avec cette grande diversité. S'il est vrai que les problématiques agricoles ne sont pas les mêmes selon les entités paysagères, il est tout de même important de rappeler qu'à l'échelle des vingt-et-une communes une caractéristique demeure : l'activité agricole est le reflet des transformations du territoire. Il convient d'analyser ces changements d'abord dans leur ensemble puis de spécifier les différences qui peuvent s'y jouer.

Les directives du SCOT de la Terre des 2 Caps qui viennent d'être présentées traitent des politiques d'urbanisation, de protection de l'environnement et de développement économique industriel et carrier. Elles n'abordent pas directement le domaine de l'agriculture et pourtant ces politiques d'aménagement influent sur les activités agricoles. Ce constat témoigne du système complexe de la gestion d'un territoire et de la force de l'interaction entre pratiques agricoles et terrains, entre agriculteurs et territoire.

Par ces mesures de gestion de la périurbanisation, les collectivités locales participent de facto à ce phénomène ; passant d'une transformation subie à une transformation désirée.



III Les agriculteurs, acteurs du projet de territoire.

«Les espaces agricoles, forestiers et de nature sont devenus en quelques décennies des composantes de la planification que l'on appelait autrefois urbaine» (Certu, 2008)

Depuis la Loi SRU de 2000, l'intégration des espaces agricoles dans les documents de planification est devenue obligatoire. Les territoires périurbains et leur gestionnaire ont pris conscience de l'importance de ces espaces dans la préservation de leur caractéristique identitaire. Les élus périurbains y voient en effet un atout pour se démarquer des aires urbaines. (Poulot, et Aragau, 2012). Des outils de protection du foncier ont accompagné cette nouvelle prise de position.

Cependant si l'agriculture a besoin effectivement de terrains pour produire, les dimensions sociales et économiques de son activité ne peuvent être passées sous silence. Ces dernières sont en constante évolution et la contradiction avec le gel du foncier pose question.

Sur notre territoire d'étude, l'intercommunalité a inscrit, dans son PADD, vouloir «maîtriser la vocation des espaces et travailler sur les limites pour sauvegarder, en particulier les espaces à vocation agricole» (SCOT, 2010)

En parallèle à cette protection foncière, elle «choisit de développer une agriculture durable» en sauvegardant le maximum d'exploitations agricoles, d'élevage en particulier, et en favorisant la diversification et la qualité des produits, plus particulièrement grâce à l'"agriculture de proximité".

Entre les bouleversements apportés par la périurbanisation, subie et gérée, les possibilités d'évolution de l'agriculture sur ce territoire sont multiples. Nous en détaillerons deux, en partant des outils dont disposent les pouvoirs publics et des projections des agriculteurs eux-même sur leur devenir.

A. La CCT2C veut maintenir les agriculteurs sur le territoire : quels sont les outils possibles ?

Les prescriptions directement liées à l'agriculture dans le SCOT sont les suivantes :

- Création d'un espace de «développement et d'adaptation» au sein des unités de production agricole et artisanale suffisant pour répondre à un développement économique.

- La localisation et la prise en compte des sièges d'exploitations en dehors des villages pour ne pas les pénaliser dans les coupures d'urbanisation

N'ayant aucune valeur réglementaire, les volontés politiques de maintien des exploitations et de développement d'une agriculture durable devront trouver leur traduction réglementaire dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*. (PLUI)

1. Des outils d'aménagement à l'échelle nationale

Les Lois d'orientations agricoles et de Modernisation de l'Agriculture mettent en avant l'importance de préservation des terres agricoles. «Pour préserver les espaces agricoles, agissons sur le foncier». (Les ateliers Grenelle). Plusieurs outils issus du Code rural sont à disposition des collectivités, d'autres ont été construits par les acteurs du territoire.

a. Les Zones Agricoles Protégées (ZAP)

L'objectif d'une ZAP est de préserver les espaces agricoles qui présentent un intérêt général soit par la qualité de leur production soit par leur situation géographique : « L'objectif d'une ZAP consiste, par la création d'une servitude d'utilité publique, à soustraire de la pression urbaine les espaces agricoles fragilisés » (J.P Boisson, 2005)

b. Le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN)

Ce périmètre protège un espace de toute construction. Seul un décret soumis aux maires concernés, à la Chambre d'Agriculture et à enquête publique peut modifier ce périmètre. Cette mesure s'accompagne d'un programme d'action qui définit les perspectives d'évolution et de gestion de la zone protégée.

2. Des outils d'aménagement à l'échelle locale

a. La réglementation de boisement

Sur le territoire Boulonnais, le Conseil Général a lancé une démarche de réglementation des boisements visant à réduire et contrôler une éventuelle déprise agricole au profit du phénomène de micro-boisement constaté sur le territoire. Pour exemple, les parcelles de boisement de moins de deux hectares seront interdites sauf si elles sont en continuité d'un boisement déjà existant.

b. Le conventionnement SAFER/Collectivité

La convention permet à la SAFER de préempter des terrains libres d'occupation et de les "réserver" pour un projet précis mené par la collectivité. Une réserve foncière agricole pour une commune ou une communauté de communes peut être ainsi réalisée.

c. Le zonage agricole dans les PLU (zone A)

La délimitation d'une zone Agricole dans les PLU permet d'interdire toutes constructions mise à part celles nécessaires au développement de l'activité agricole et celles nécessaires aux personnes dont la présence à proximité est obligatoire pour l'exploitation.

B. Vision du devenir des agriculteurs : un problème économique avant tout !

Tous les exploitants interrogés ont fait part de leur inquiétude quant au devenir de leur exploitation. La problématique principale est l'absence de visibilité de leur exploitation à moyen et long terme. La fluctuation des prix des produits et la nouvelle réforme de la PAC qui arrive en 2013 sont les deux grandes inconnues qui ne permettent pas de prévoir l'activité agricole sur dix ans.

1. Les visions des agriculteurs...

Trois grandes tendances d'évolution de l'agriculture sont ressorties des entretiens. Il s'agit bien ici, de la vision des agriculteurs.

a. Spécialisation et agrandissement des exploitations agricoles

La plus grande partie des exploitants pense que la tendance actuelle de diminution du nombre d'exploitations va continuer.

Les petites exploitations sont les premières qui risquent de disparaître par leur manque de compétitivité et leur manque de main d'œuvre. La diversification des activités pourraient permettre à certaines de ces petites exploitations de se maintenir.

Le département ne subissant pas encore de déprise agricole, la taille des exploitations va nécessairement continuer de s'agrandir. Les exploitations qui cessent leur activité seront démantelées et les terrains seront repris par plusieurs exploitations. Pour répondre à l'enjeu économique des cours mondiaux du marché et de l'uniformisation des aides de la PAC sur l'Europe des 27, certains exploitants pensent que la spécialisation et l'amélioration de la compétitivité des exploitations est la solution.

Ce scénario d'agrandissement et de spécialisation dans le but de

répondre à un accroissement de la demande mondiale de nourriture va donc de pair avec la disparition des petites exploitations.

b. Craintes pour la filière laitière

Cette crainte est généralisable à toutes les entités paysagères bien que certaines seraient davantage touchées que d'autres par une dégradation de la filière lait (Mont et Vallons Bocagers notamment).

D'après les exploitants agricoles, les jeunes se détournent surtout de l'élevage laitier. Les contraintes du travail ne sont en effet plus compatibles avec les attentes des nouvelles générations (désir de vacances, de weekend). Les exploitations laitières sont reprises par un jeune si les parents sont toujours présents sur la ferme et peuvent donc aider avant leur départ. La crainte est alors que le jeune arrête l'élevage laitier lors du départ des parents car l'atelier laitier n'est pas suffisamment rentable au regard du temps de travail fourni.

Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'y aura plus de production laitière sur la Terre des 2 Caps mais le nombre d'exploitations laitières va chuter d'ici quelques années ; certaines vont donc s'agrandir en tailles de surface et de cheptel.

Le nombre de petites exploitations laitières va d'autant plus baisser que les coopératives et les représentants syndicaux agricoles annoncent une crise du lait pour les prochaines années à venir.

c. Vision de la cohabitation de deux agricultures.

Certains exploitants pensent quant à eux que le maintien du nombre des exploitations sur le territoire passe par la diversification des activités autres qu'agricoles. La vente directe et l'agritourisme sont deux secteurs qui peuvent fonctionner à condition de ne pas développer trop de concurrence. Leur vision de l'agriculture de demain est une

agriculture à deux visages. Une qui continuera à produire pour l'export et les marchés nationaux et mondiaux, l'autre qui sera exclusivement tournée vers le local. L'important pour les agriculteurs est de leur laisser le choix de décision et de ne pas orienter tous les efforts vers un seul de ces deux modèles. La diversité est pour eux la clé de la pérennité de l'agriculture

2....relayées par les études scientifiques : les tendances lourdes d'évolution de l'agriculture.

L'INRA a publié en 2008 une étude sur les résultats de la prospective agriculture 2013. Ce document analyse les tendances d'évolution possible de l'agriculture face à la réforme de la politique agricole commune prévue pour 2013/2014 (suppression des quotas laitiers et sucriers, découplage des aides qui deviennent conditionnelles...)
L'institut de recherche a défini des tendances lourdes d'évolution de l'agriculture :

- La spécialisation et l'agrandissement des exploitations qui seront dûs à :
 - L'augmentation du prix du foncier
 - La transformation du modèle agricole familial
 - L'amélioration des techniques permettant d'augmenter les rendements.

- La demande sociétale d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et productrice de produits de qualité va aboutir à :
 - Un renforcement des règles d'hygiène et de la traçabilité des produits
 - La Diversification des activités et services au sein des exploitations agricoles
 - L'augmentation de la concurrence pour ces nouveaux services.

Nous nous référerons à ces tendances lourdes d'évolution pour analyser le devenir des exploitations agricoles sur le territoire de la Terre des 2 caps en fonction de deux orientations d'aménagement différentes.

C. Passer du "cadre de vue" au "cadre de vie"

1. Scénario 1 : Affirmer son identité en préservant le "cadre de vue"

a. Description du Scénario 1

Dans ce scénario, l'intercommunalité a la volonté d'affirmer l'identité de son territoire par la préservation et la valorisation de son paysage comme "cadre de vue". Cette voie lui permet de se démarquer des pôles urbains voisins lui créant ainsi une place sur le territoire, plus large, du département du Pas-de-Calais.

Ce projet politique s'appuie sur un programme ferme de gestion du foncier et d'accentuation des réglementations environnementales.

Préservation forte des zones à enjeu environnemental :

Un zonage «paysages emblématiques» est créé, délimitant les espaces prioritaires à préserver sur le territoire. Ses limites reprennent :

- Les sites classés et inscrits
- La Loi Littoral et les espaces remarquables
- Les zones Natura 2000
- Les Arrêtés de protection de biotope
- Les coeurs de biodiversité définis dans la TVB du Boulonnais
- Les ZNIEFF de type I

Une urbanisation concentrée :

L'urbanisation est maîtrisée sur le pôle urbain principal (l'Arc urbain) et les pôles secondaires pour répondre à l'évolution démographique naturelle des populations et au phénomène de décohabitation*. L'urbanisation des pôles d'appuis est fortement limitée pour préserver la qualité du paysage existant ; et ce tout particulièrement dans la zone des «paysages emblématiques». Les constructions dans les hameaux

sont interdites pour éviter le phénomène de mitage du territoire et l'étalement urbain.

Les nouvelles constructions dans l'espace des «paysages emblématiques» devront limiter leur impact en intégrant les règles de la charte d'architecture du site classé. Cette intégration paysagère pourra être accompagnée par les pouvoirs publics locaux dans l'élaboration des futurs projets.

Développement d'un tourisme diffus sur l'ensemble de la Terre des 2 Caps :

La Terre des 2 Caps veut développer le tourisme sur son territoire tout en le maîtrisant. L'offre d'hébergement et de loisir est renforcée sur le Littoral et développée sur l'Arrière Littoral en se basant sur les pôles secondaires et d'appuis (figure 14, p 24). Ces nouveaux sites d'accueil devront privilégier la réutilisation de l'existant et la valorisation des bâtiments à caractère patrimonial.

Le "tourisme vert" est développé en réadaptant l'offre des chemins de randonnée, et ce tout particulièrement sur les Monts et Vallons Bocagers, véritable "poumon vert" du territoire.

L'intercommunalité s'engage à la création de voies de circulation douce permettant de relier les différents pôles urbains et les sites d'intérêt touristique, innervant ainsi tout le territoire.

Le développement maîtrisé du Bassin Carrier.

L'industrie carrière est une activité majeure du territoire qu'il convient d'accompagner dans ces démarches de protection de l'environnement, conformément au Plan paysage du Bassin Carrier.

Une attention particulière sera apportée à la valorisation touristique du site en aménageant de nouveaux points d'observation des carrières depuis le sommet des stériles. Le paysage des carrières étant également une spécificité du territoire.

Préserver les terres agricoles et maintenir le nombre d'exploitations sur le territoire.

L'agriculture, véritable pilier de cette vision politique, devra être maintenue pour son rôle majeur dans la préservation des paysages.

Ce maintien doit passer par la réalisation d'une réserve foncière intercommunale sur le secteur des «paysages emblématiques». Une convention avec la SAFER pourra être une des solutions envisagées.

Dans cette zone, les conventions entre exploitants et propriétaires publics seront développées dans le but de maintenir de l'élevage sur les zones à enjeu environnemental. Ces conventions pourront prendre la forme de MAET.

En parallèle, et dans le but de maintenir des exploitations de petite taille, la diversification des activités est développée. Notamment par la promotion et le développement des circuits courts.

Les outils ZAP et PAEN sont utilisés dans les communes de l'Arrière-Littoral et Littoral pour préserver les exploitations agricoles de l'augmentation du foncier qui risque de s'accélérer avec le développement du tourisme.

b. Evolution de l'agriculture (figure 18 page suivante)

Les exploitations d'élevage vont se maintenir grâce à la contractualisation sur les zones à enjeu environnemental préservant ainsi la qualité des paysages.

Les exploitations qui ne pourront pas s'agrandir sur l'espace des «paysages emblématiques» vont se diversifier soit vers la vente directe près du bassin carrier soit vers le tourisme près du Littoral.

Les exploitations situées sur en dehors du zonage environnemental vont se spécialiser vers les céréales et s'agrandir en surface.


c. Points forts du scénario

- Les paysages, la qualité environnementale et la biodiversité sont préservés.
- Les surfaces agricoles sont préservées de l'urbanisation et de la montée des prix par la création de zones protégées (ZAP et PAEN).
- L'élevage est maintenu sur les espaces à enjeux environnementaux grâce à des compensations écologiques (MAET, conventions).
- La diversification vers l'agritourisme et la vente directe permet à certaines exploitations de pouvoir se maintenir sur le territoire.

d. Points faibles du scénario

- Risque d'un dynamisme uniquement saisonnier. La vie dans les villages sera ralentie neuf mois sur douze (hors période estivale) par l'impossibilité de renouvellement des générations (limitations des constructions) et le manque d'activité autre que touristique.
- Perte de dynamisme dans les hameaux et les centre-village «ruraux» par l'interdiction de développement d'habitat et d'activité économique.
- Les exploitations d'élevage n'ayant pas d'aide pour leur maintien vont se tourner vers les céréales, créant de la déprise agricole sur les parcelles impropres à la culture.
- La perception du métier d'agriculteur va davantage se tourner vers une vision de "jardinier du paysage". Le risque de diminution du nombre d'exploitants, certains d'entre eux n'acceptant pas ce rôle, ira de pair avec le risque de creuser le clivage social entre agriculteurs et citoyens.

Affirmer son identité en préservant le cadre de vue

-  A 16
-  Limites des Entités Paysagères
- Une urbanisation polarisée concentrée
 -  Centre-bourg
 -  Pôle de concentration de l'urbanisation
- Développement d'un tourisme diffus
 -  Relier les villages par des circulations douces
 -  Cap Site d'intérêt paysager
 -  Prendre en compte les attentes des populations des agglomérations voisines
- Développement maîtrisé du Bassin Carrier.
 -  Bassin Carrier
 -  Limiter l'expansion selon le «plan paysage»
- Préservation forte des zones à enjeu environnemental
 -  Maintenir les espaces environnementaux déjà soumis à réglementation
 -  Préserver la frange littorale
 -  Agrandir la zone de protection aux 'espaces de paysages emblématiques'
-  Conséquences sur les exploitations agricoles

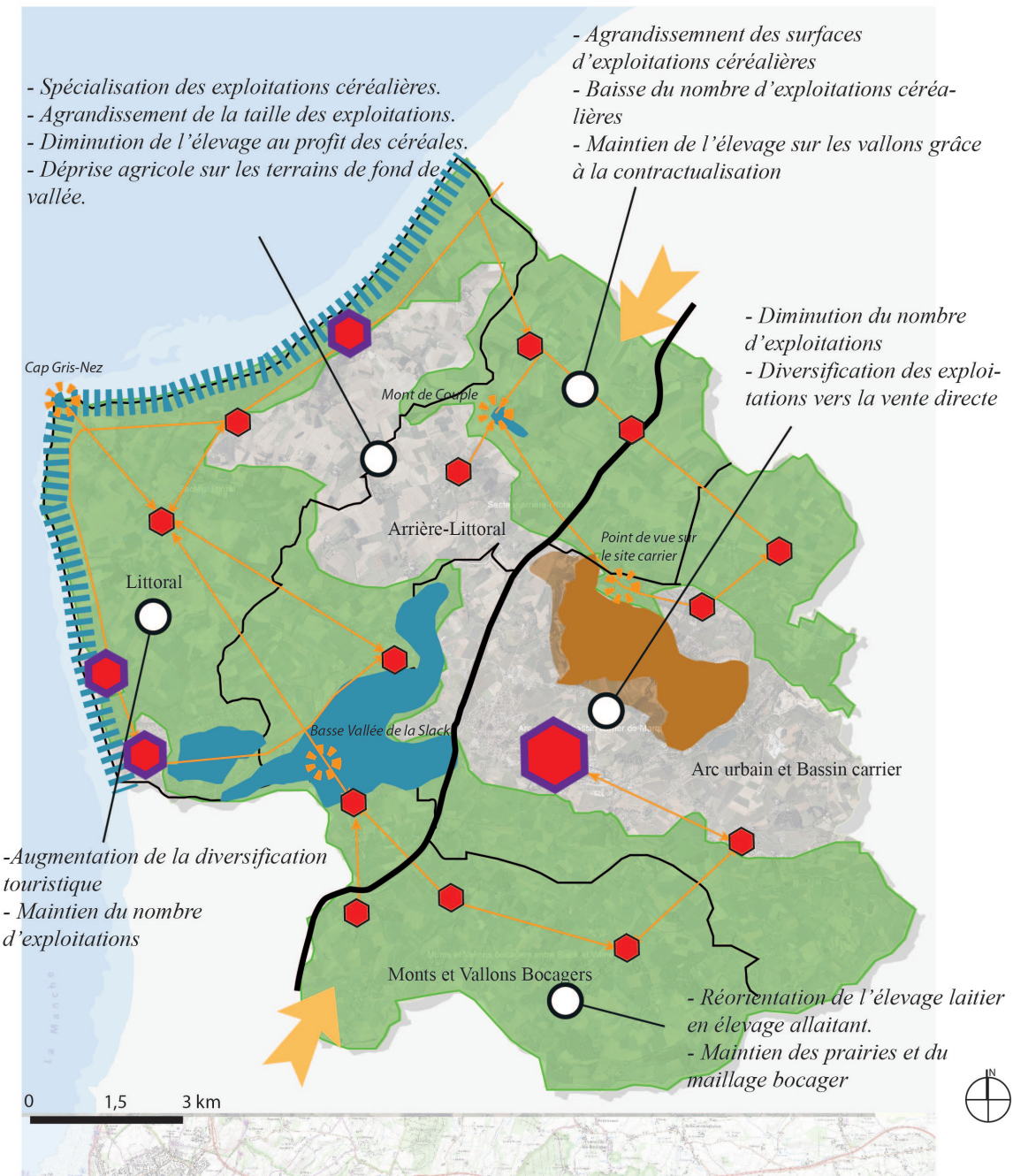


Figure 18 : Plan du Scénario 1 : Affirmer son identité pour préserver le "cadre de vue" (source : a.Teurnier)

2. Scénario 2 : Développer l'agriculture pour améliorer le "cadre de vie"

a. Description du Scénario 2

Dans ce scénario, l'intercommunalité veut redynamiser son territoire en développant ses activités identitaires.

L'agriculture au centre du projet de territoire :

L'agriculture diversifiée de la Terre des 2 Caps est le moteur de l'activité du territoire et de la vie dans les communes.

Pour répondre aux enjeux de multifonctionnalité de l'agriculture et de maintien du nombre d'exploitations, la création d'une filière de circuits courts est portée par les pouvoirs publics. Elle s'insère dans une vision plus globale d'une politique de sécurité alimentaire visant l'autosuffisance alimentaire du territoire. La question de l'accessibilité à tous des produits issus de cette filière devra être au centre des réflexions.

Cette nouvelle filière assurera aux producteurs locaux une garantie de vente de leurs produits et aux consommateurs des produits de qualité issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement (biologique ou raisonnée).

Le développement de la production locale passe par l'implantation d'outils de transformation des produits agricoles sur le territoire. Les pistes de la réintroduction d'un abattoir sur les Monts et Vallons Bocager et d'un point de vente sur l'Arc urbain (type marché couvert) sont envisagées.

L'Arc urbain et le Littoral sont les terrains de l'expérimentation du fonctionnement de cette filière. L'activité maraîchère est développée auprès des pôles principaux et secondaires permettant une meilleure répartition de l'offre et de la demande, et ce tout particulièrement près de l'Arc urbain. Des zones foncières "d'agriculture urbaine"

près des pôles principaux et secondaires sont instaurées sur le modèle d'une ZAP, d'une convention avec les communes ou encore d'une Déclaration d'Utilité Publique.

Prise en compte de l'environnement comme outil de développement :

Les réglementations environnementales européennes et nationales sont prises en compte dans la création de cette filière : la communauté de communes soutient tous les projets d'aide à la diversification portée par les acteurs du territoire (ARVD ou CIVAM)

Les zonages environnementaux n'évoluent pas et aucune réglementation supplémentaire n'est instaurée. Les espaces de respiration des exploitations du Littoral sont généralisés à toutes celles du territoire pour permettre leur développement futur. Des MAET à objectif de résultat* sont proposées sur les zones à enjeu environnemental.

Les projets de développement d'énergies renouvelables sont soutenus par l'intercommunalité qui veut devenir la première productrice d'énergie éolienne du Boulonnais.

L'urbanisation multipolarisée maîtrisée :

L'urbanisation est concentrée sur le pôle principal et les pôles secondaires. La densification de l'habitat et l'utilisation des délaissés urbains sont privilégiés afin de limiter l'étalement urbain. L'urbanisation dans les pôles d'appuis et ruraux est autorisée mais limitée.

Les directives de la Loi Littoral s'appliquent toujours pour les communes du Littoral limitant l'urbanisation au sein des «coupures d'urbanisation». Seuls les projets de développement d'activité agricole et artisanale sont autorisés dans les hameaux.

Un tourisme localisé

L'intercommunalité veut fixer un tourisme de station sur les communes du Littoral et créer, dès l'Arrière-Littoral, un tourisme "diffus".

L'offre d'hébergement se développe sur les dix communes concernées et les aménagements de voies douces se poursuivent sur le modèle et en continuité des aménagements de l'Opération Grand Site (véloroute).

Soutien aux activités du bassins carriers :

Les aménagements à proximité du bassin carrier doivent être compatibles avec le plan de paysage et le développement de l'activité des carrières.

b. Evolution de l'agriculture (figure 19, page suivante)

Les exploitations tournées vers les marchés nationaux et internationaux se développeront en taille et en production pour faire face aux enjeux économiques du marché mondial. Les exploitations céréalières seront tout particulièrement touchées par ce phénomène.

Le développement d'un projet alimentaire local permettra à de nombreuses exploitations de réorienter leur production vers la demande locale. Le critère de la qualité de la production remplacera celui du volume et les petites exploitations pourront se maintenir.

Les exploitations développeront également des projets de diversification touristique et de développement des énergies renouvelables.

c. Points forts du scénario

- Maintien des exploitations de petite taille par le soutien à la diversification.
- Création de pôles d'activité agricole recréant du lien social dans les villages ruraux entre les populations locales et "rurbaines"
- Liberté de choix laissée aux agriculteurs quant à leur activité agricole
- Création d'une nouvelle "agriculture urbaine" permettant l'approvisionnement local des villages
- Maintien des exploitations laitières par la valorisation des produits en circuit court
- Augmentation des pratiques respectueuses de l'environnement pour répondre à la demande de "produits de qualité"

d. Points faibles du scénario

- Diminution des surfaces agricoles à proximité des bourgs par l'urbanisation
- Transformation des paysages pouvant entraîner une perte du cachet des espaces ruraux notamment par le développement des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques)
- Augmentation de la concurrence pour les nouveaux services
- Bassin de consommateurs trop faible pour absorber toute la production locale.
- Le travail sur l'implantation d'outils de transformations doit être pensé à une échelle plus grande pour assurer sa pérennité.

Développer l'agriculture pour améliorer le cadre de vie

— A 16

— Limites des Entités Paysagères

Développement une filière agricole de proximité


 Réimplanter des outils de transformation

 Créer un point de vente centralisé

 Installer une agriculture «urbaine» maraîchère

Une urbanisation multipolarisée maîtrisée

 Centre-bourg

 Pôle d'urbanisation

Un tourisme localisé

 Relier les villages par des circulations douces

Soutien aux activités carrières

 Bassin Carrier

 Limiter l'expansion selon le «plan paysage»

Prise en compte de l'environnement comme outil de développement

 Préserver les zones à enjeu environnemental

 Développement d'un parc éolien

 Conséquences sur les exploitations agricoles

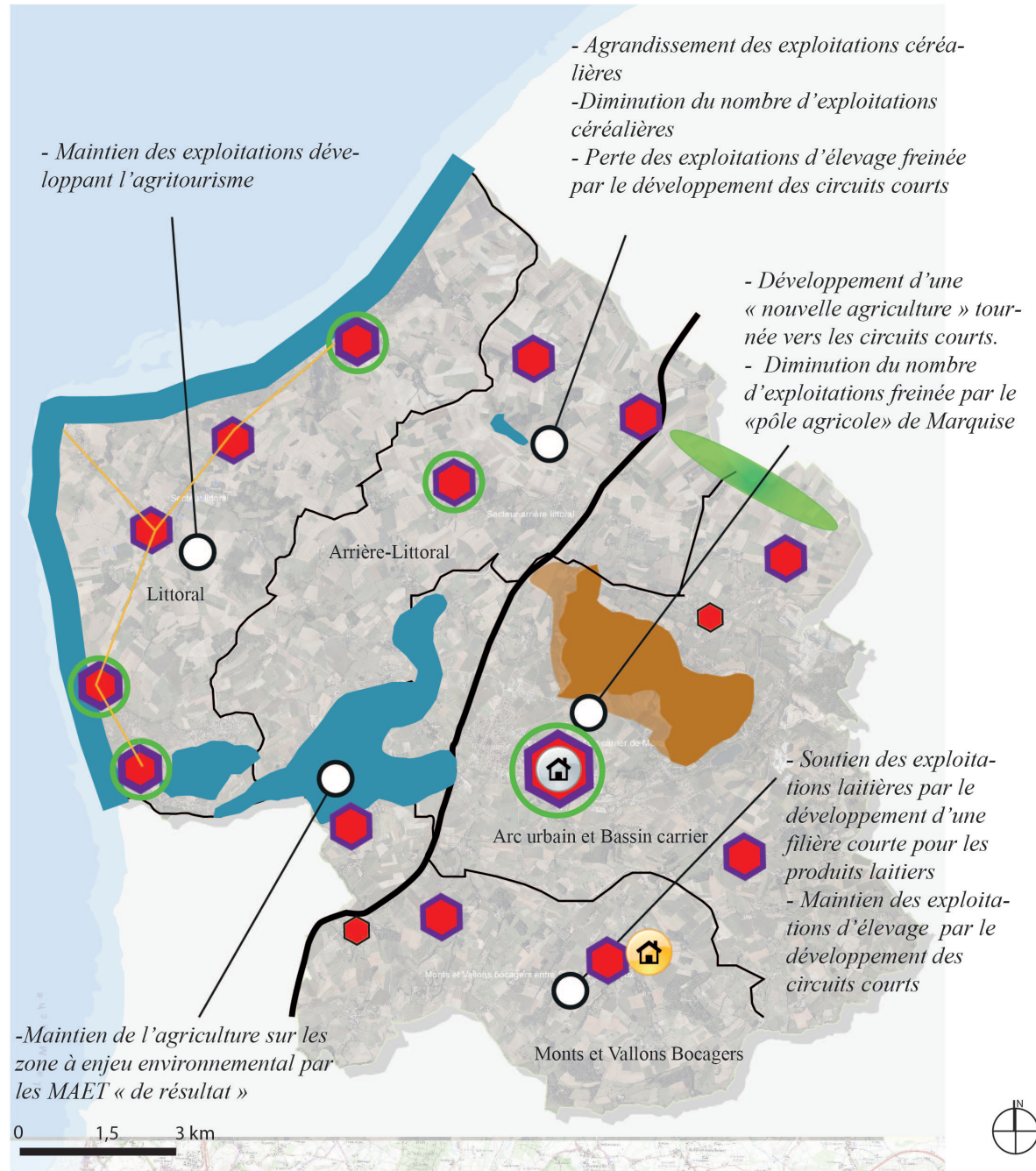



Figure 19 : Plan du Scénario 2 : Développer l'agriculture pour améliorer le cadre de vie (source : a.Teurnier)



Les outils d'aménagement mis à la disposition de l'intercommunalité sont essentiellement des outils de gestion du foncier. Les ZAP, PAEN, zonage A, préservent effectivement les terres agricoles de tout projet d'urbanisation voire même de boisements.


Cependant l'agriculture ne se résume pas à sa seule dimension spatiale et ne pas prendre en compte les facteurs sociaux et économiques de ses activités témoigne d'une incompréhension de la dynamique agricole. La prise en compte des agriculteurs et de leurs réalités de terrain est donc primordiale dans l'élaboration des projets de territoire.

L'EPCI de la Terre des 2 Caps pourrait préserver l'agriculture en tant que garante des paysages, aussi bien de leur qualité visuelle qu'environnementale. Une "économie agricole environnementale" serait ainsi créée. Offrant un "beau cadre" aux résidents et aux populations des agglomérations voisines, le territoire pourrait dynamiser son économie via les activités de tourisme et de loisir.

Cette vision du périurbain comme "cadre de vue" maintiendrait effectivement l'activité agricole en lui conférant une place majeure dans la préservation de ses paysages emblématiques. Cette volonté politique s'accompagnerait cependant de l'accélération du bouleversement de la société agricole. Les exploitants se verraient comme les "jardiniers des citadins" et l'écart entre sociétés urbaines et rurales s'en verrait agrandi.

Mettre l'agriculture au coeur du projet pourrait être une autre voie de développement du territoire. Le soutien aux filières agricoles permettrait de fixer l'économie agricole sur le territoire et ainsi de pérenniser les exploitations. La filière locale recréerait du lien social entre urbains et ruraux en offrant des lieux de rencontre et une envie commune de créer une dynamique sur leur territoire, "un cadre de vie".

La question de l'échelle de développement d'une telle filière reste cependant au coeur du débat. La Terre des 2 Caps peut-elle assurer seule une "politique alimentaire" visant à produire et à consommer "local" ?



Conclusion

L'agriculture en zone périurbaine, un devenir incertain.

La Terre des 2 Caps est un territoire périurbain où les mutations des espaces et de leurs usages sont accélérées par sa position centrale entre les agglomérations de Calais et de Boulogne-sur-Mer.

L'augmentation de l'urbanisation morcelle et déstructure les systèmes spatiaux jusque là ruraux.

L'arrivée de nouvelles populations, apportant avec elles un mode de vie urbain, transforme les représentations sociales de ces espaces qui ne sont plus uniquement vus comme le support d'activités économiques mais comme des espaces de loisirs à préserver.

Ce territoire périurbain est également le support d'une agriculture diversifiée, laquelle impose encore sa marque dans le paysage.

Malgré la forte diminution de la superficie des terrains agricoles et du nombre d'exploitations sur la Terre des 2 Caps, l'agriculture reste une activité dominante du territoire. De par son enracinement, elle subit de plein fouet les mutations engendrées par la périurbanisation. Les agriculteurs doivent adapter leurs pratiques et leurs parcelles à l'implantation des nouvelles habitations et aux nouvelles attentes des riverains. Les changements s'opèrent au sein même des représentations sociales du monde agricole qui voit sa main d'oeuvre familiale diminuer.

L'agriculture tout comme le territoire se transforment.

Les politiques publiques locales ont désormais la gestion de ce territoire et leur rôle est d'accompagner ces évolutions vers un développement qualifié de "durable". La compétence de la planification du territoire et de sa gestion se situe à l'échelle de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps. Laquelle assume sa position périurbaine en voulant concilier développement et préservation du territoire dans son projet d'aménagement.

Au même titre que le phénomène de périurbanisation transforme les activités et les pratiques agricoles, sa gestion influe sur l'agriculture et les exploitations agricoles.

L'intercommunalité consciente du rôle multifonctionnel de l'agriculture sur son territoire veut la préserver. Les propositions qu'elle met en avant sont le maintien des exploitations et le développement d'une agriculture "durable". Les prescriptions du SCOT seront ainsi à préciser et à affirmer dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

Le maintien des exploitations peut passer par la préservation des paysages puisque l'interaction entre les deux est très forte. La dérive de cette solution serait le gel des paysages et des activités qui le créent. L'agriculture serait alors contrainte de devenir le gestionnaire d'espaces agricoles devenus "espaces verts" pour les touristes et les citadins.

Les pouvoirs publics doivent considérer l'agriculture comme le révélateur des problématiques du territoire et des tensions sociales qui y résident. La participation des agriculteurs aux projets de territoire est donc souhaitable.

La communauté de communes a d'ailleurs commencé à les intégrer dans les démarches d'élaboration des documents d'urbanisme dès la phase de l'état des lieux. Cette prise en compte des acteurs du territoire témoigne d'une évolution dans les modes de gouvernance locale. Cela permet à la fois d'affiner l'échelle opérationnelle des documents d'urbanisme à celle, très précise, des exploitations agricoles et de fédérer les agriculteurs au projet d'aménagement du territoire.

Cependant les agriculteurs peuvent jouer un rôle plus important que celui d'"encyclopédie du territoire" dans ces projets d'aménagement.

Ils peuvent devenir acteurs du territoire.

Rôle central de l'agriculture dans les projets de territoire "durable"

Le terme «durable» est fréquemment employé par les pouvoirs politiques comme la nouvelle voie à prendre. Ce terme est souvent compris à tort comme la superposition des trois piliers, écologique, économique et sociale. Il aborde en fait la notion de l'intégration de ces trois dimensions dans un même système et donc de leurs interactions et non de leurs simple juxtapositions. (Hubert, 2012 [7])

Or cette intégration, l'agriculture l'a toujours faite puisque le modèle paysan repose sur une interaction entre la terre, les hommes qui la cultivent, le fruit qui en résulte.

C'est ce qui fait dire à B. Hubert, directeur d'étude à l'INRA: «L'"agriculture durable" est une expression malheureuse parce que l'agriculture est durable depuis le néolithique, elle dure.» [7]

Que mettre alors derrière cette expression d'"agriculture durable" ?

Le CEDAPA (Centre d'Etude pour un Développement Agricole

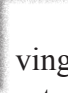
Plus Autonome) en donne une définition très théorique : «l'agriculture durable c'est trouver un équilibre entre l'économie, la nature, le territoire et les hommes et les femmes qui y vivent ». [8]

Concrètement, une agriculture durable c'est le retour à l'autonomie financière des exploitations, c'est le développement de techniques de productions plus respectueuses de l'environnement (aussi bien écologique qu'humain), c'est la création de filières de commercialisation qui permettent aux producteurs de conserver la taille d'une exploitation familiale, c'est créer du lien social entre les populations pour stopper la désertification des zones rurales.

Les pouvoirs publics qui ont inscrit dans leur projet de territoire «promouvoir une agriculture durable» (SCOT 2010) doivent alors prendre en compte l'agriculture dans toutes ses dimensions.

Si l'agriculture a effectivement besoin d'une préservation des espaces agricoles pour perdurer, elle a également besoin d'un dynamisme économique qui lui permette de résister face aux défis de la mondialisation et de dynamismes démographiques et sociaux qui accompagnent les transformations du monde agricole.

Le développement d'une filière agricole locale mettrait l'agriculture et les agriculteurs au coeur du projet de territoire. Il faut bien préciser ici que le développement d'une filière locale ne renvoie pas forcément au mythe urbain des "circuits courts" ni à «la représentation de la petite ferme où l'on rêve de faire ses courses, n'est pas toujours en phase avec la réalité de l'agriculture.» (Fleury et Vidal, [9]). Il s'agit bien ici de soutenir l'activité économique des exploitations pour dynamiser le territoire en recréant les liens sociaux et économiques locaux.




La question de l'échelle de l'élaboration d'une telle filière se pose également. Les vingt-et-une communes pourront-elles porter seules ce projet ? Le bassin de production est-il suffisamment varié pour produire toutes les denrées alimentaires nécessaires ? Le bassin de consommateurs est-il suffisamment développé pour absorber la totalité de la production ?

Il est clair que la filière locale ne doit pas se cantonner à la seule communauté de communes de la Terre des 2 Caps. Aussi la réflexion doit-elle être portée à l'échelle d'un bassin de vie tel que le Pays Boulonnais.

L'étude prospective lancée par l'agence d'urbanisme et le parc naturel régional sur le devenir de l'agriculture boulonnaise pourra être le déclencheur de cette vision politique et pourra amener à une réflexion sur la politique alimentaire de ce bassin de vie.

D'ores et déjà, les dirigeants politiques locaux ont intégré les représentants agricoles et les agriculteurs au débat, non sans engendrer parfois l'affrontement d'une vision de gestionnaire, à une vision d'usager. L'interaction de ces deux visions se révèle être d'une importance capitale dans la conception et l'appropriation des projets d'aménagement du territoire. La démarche pourrait aller plus avant dans la co-construction d'une politique alimentaire entre élus, agriculteurs, distributeurs et consommateurs.

Si le «périrubain devient un lieu des possibles où la vie est à réinventer» (Poulot et Aragau, 2012), l'agriculture, de par son triple rôle dans la gestion des espaces, la production alimentaire et le lien social, doit en être l'artisan.



Bibliographie

AUDRNA, Agence d'urbanisme et de développement des régions Nîmoise et Alésienne (2011). Passons le Cap Grenelle : Les ateliers Grenelle, ce qui nous faut retenir. Atelier de production AUDRNA. 35 p

Boissin J.P. (2005). La maîtrise foncière, clé du développement rural : pour une nouvelle politique foncière

Brégeot G. (2004). Le Périurbain et l'agriculture périurbaine : notions emboîtées. Les dossiers de demain. L'agence d'urbanisme de la région Grenobloise : Paysans des villes, citadins des champs. Septembre 2004-n°4, pp 8-10

Brunet. P et al. (1992). L'Atlas des Paysages ruraux de France. Jean-Pierre de Monza, Paris, 200 p

Certu, Centre d'études sur les réseaux les transports de l'urbanisme et les constructions publiques (2008). Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCOT. Certu, Lyon. 143 p

Commission Locale de l'eau et PNRCMO, janvier 2004. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin côtier du Boulonnais 500 p

Costa T. (2004). Le Périurbain et l'agriculture périurbaine : notions emboîtées. Les dossiers de demain. L'agence d'urbanisme de la région Grenobloise : Paysans des villes, citadins des champs. Septembre 2004-n°4, pp 5-7

Dupeux E. (2004). Le Visage de l'actualité au cœur de la roche boulonnaise (1/5) : Le Boulonnais, un Territoire remarquable au plan géologique. La Voix du Nord, 4 août 2012

Duvernoy I. et al. (2005). Une Agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : quelle reconnaissance, quelle gouvernance ? Les Cahier de la multifonctionnalité, n°8, pp 87-104

ENSP : Ecole Nationale Supérieure du Paysage. (2004/2005). Atelier régionale : La Terre des 2 Caps, un paysage Ondoyant et Insolite. 136 p

FNSAFER, Fédération Nationale des SAFER (2004). La fin des paysages ? : Livre Blanc pour une gestion des nos espaces ruraux. F.N.S.A.F.E.R, Paris, 47 p

Fleury A. (2006). Regard : Quelle ingénierie pour l'agriculture de la ville durable ? Natures Sciences et Sociétés, n°14, pp 399-406

INRA : Institut Nationale de la Recherche Agronomique (2008). Résultats de la prospective agriculture 2013 : Résultats et enseignements principaux par scénario. 20 p

Kayser B. (1989). La ruralité. In : La renaissance rurale. Armand Colin, Paris, pp 11-46

La Terre des 2 Caps (2010). Schéma de Cohérence Territoriale Paysager de la Terre des 2 Caps

Legris B. (2007). L'agriculture, de nouveaux défis-vue d'ensemble. INSEE, 13 p

Mendras H. (1984). La fin des Paysans. BABEL, coédition Actes Sud-Labor-L'Aire, Arles. 436 p

Péret A. (2012). Le Pays de Marquise : d'hier à aujourd'hui. Regards Croisés : d'hier à aujourd'hui, Alan Sutton, Saint-Avertin, 128 p

Pés N. (2004). Du soutien des produits à la reconnaissance des aménités de l'agriculture. L'agence d'urbanisme de la région Grenobloise : Paysans des villes, citadins des champs. Septembre 2004-n°4, pp 23-24

PNRCMO, Parc naturel régional des caps et marais d'opale (2012). Trame Verte et Bleue du pays Boulonnais : Diagnostic et synthèse des enjeux pour la biodiversité du territoire, Document de travail. Pays Boulonnais, 71 p

Poulot M. Aragau C. (2012) Habiter en périurbain : ou réinventer la qualité de la ville. Historiens et Géographes, n°419 juillet-Août 2012, pp 119-126

Région Nord-Pas-de-Calais, 2012. Schéma Régional de cohérence écologique Trame Verte et bleue du Nord-Pas de Calais. Document de travail. 347 p

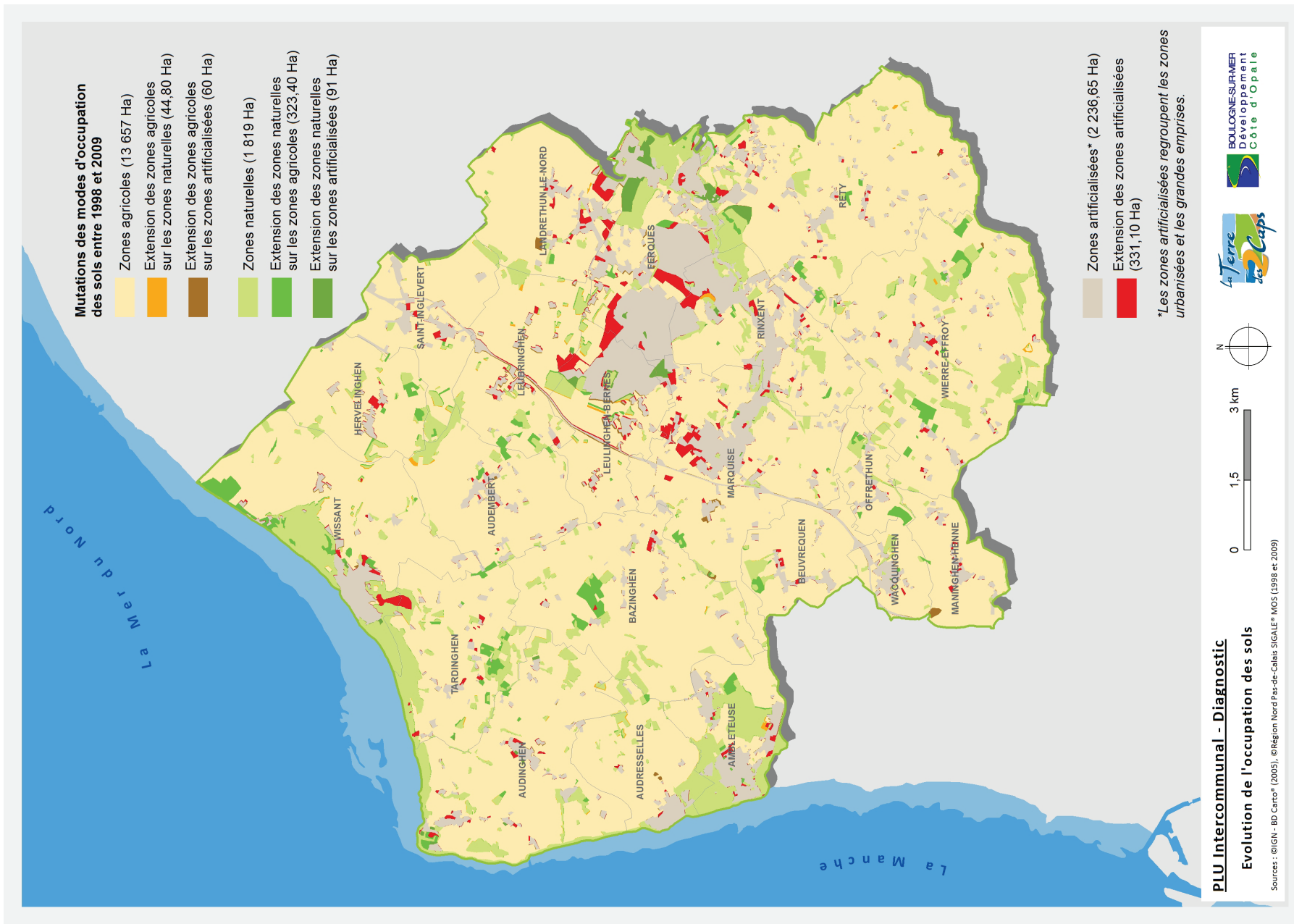
Sitographie

- [1] Conservatoire du Littoral. Le conservatoire. <http://www.conservatoire-du-littoral.fr> (03/07/2012)
- [2] DIREN Bretagne. Directives Nitrates. http://www.donnees.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/eau/Dossiers/Directive_Nitrates.html (10/09/2012)
- [3] Eden 62. La politique ENS. <http://www.eden62.fr/la-politique-ens/> (03/07/2012)
- [4] Insee. Commune périurbaine. <http://www.insee.fr/> (15/08/2012)
- [5] Pointereau P. et Coulon F. (2009). Abandon et artificialisation des terres agricoles. <http://www.inra.fr/dpenv/pdf/PointereauC57.pdf> (15/08/2012)
- [6] La Terre des 2 Caps. Le pays Boulonnais. www.les2caps.fr (25/08/2012)
- [7] Clément Villien, Débat : Défis et leviers pour une agriculture durable. <http://agriculture.gouv.fr/> (15/08/2012)
- [8] CEDAPA, CEDAPA : En route pour une agriculture durable. <http://www.cedapa.com/pratiquer.htm> (20/08/2012)
- [9] Fleury et Roland. L'autossuffisance agricole des villes, une vaine utopie. <http://www.laviedesidees.fr> (10/09/2012)

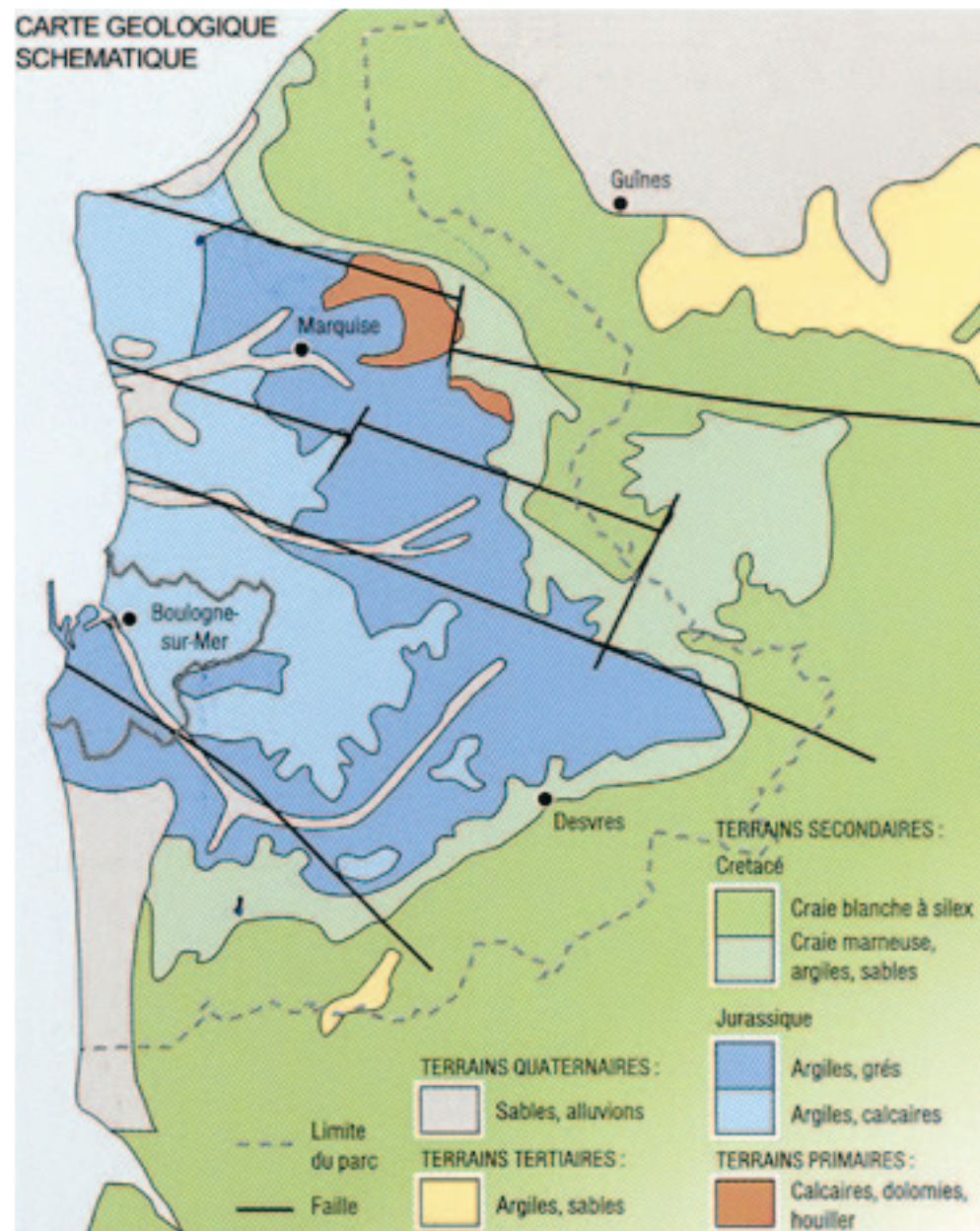
ANNEXES

ANNEXE I : Carte d'évolution des Modes d'Occupation du Sol entre 2000 et 2010	50
ANNEXE II : Carte géologique schématique du Boulonnais	51
ANNEXE III : Topographie de la Terre des 2 Caps	52
ANNEXE IV : La côte reconstruite après la guerre	53
ANNEXE V : Evolution du parcellaire à l'arrivée de l'autoroute	54
ANNEXE VI : Un millefeuille administratif	55
ANNEXE VII : Carte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Paysager de la Terre des 2 Caps	56
ANNEXE VIII : Carte de la Trame Verte et Bleue du Boulonnais	57

ANNEXE I : Carte d'évolution des Modes d'Occupation du Sol entre 2000 et 2010

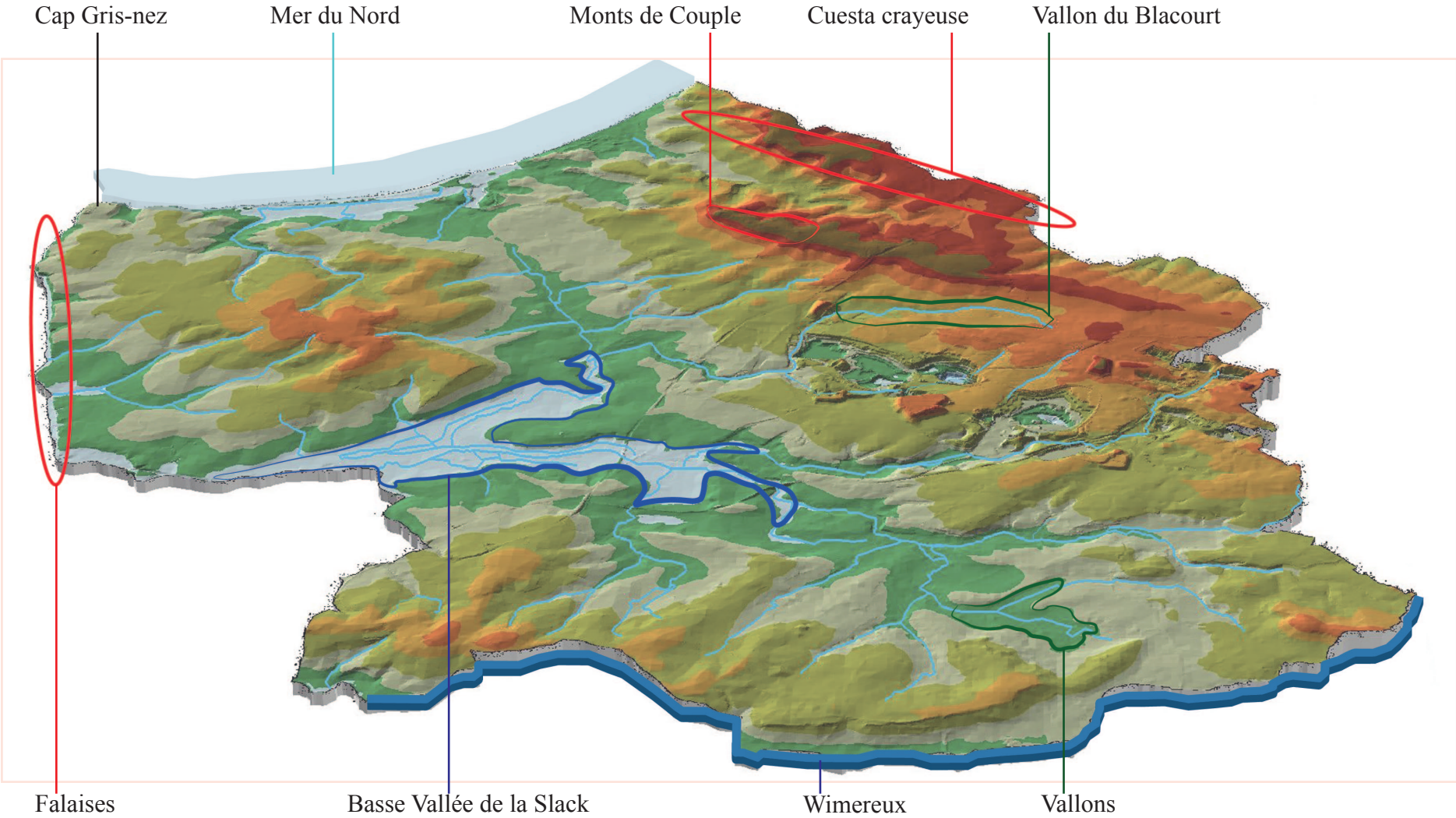


ANNEXE II : Carte géologique schématique du Boulonnais



(source : PNRCMO)

ANNEXE III : Topographie de la Terre des 2 Caps



Bloc-diagramme de la topographie de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps (source : BDCO)

ANNEXE IV : La côte reconstruite après la guerre



Photo de la côté d'Audinghen après la guerre et après le retour de l'agriculture (dates non précisées) (source : BDCO)

ANNEXE V : Evolution du parcellaire à l'arrivée de l'autoroute



Orthophotos de St-Inglevert en 1957 et en 2000, après la construction de l'autoroute. (source : IGN)

ANNEXE VI : Un millefeuille administratif

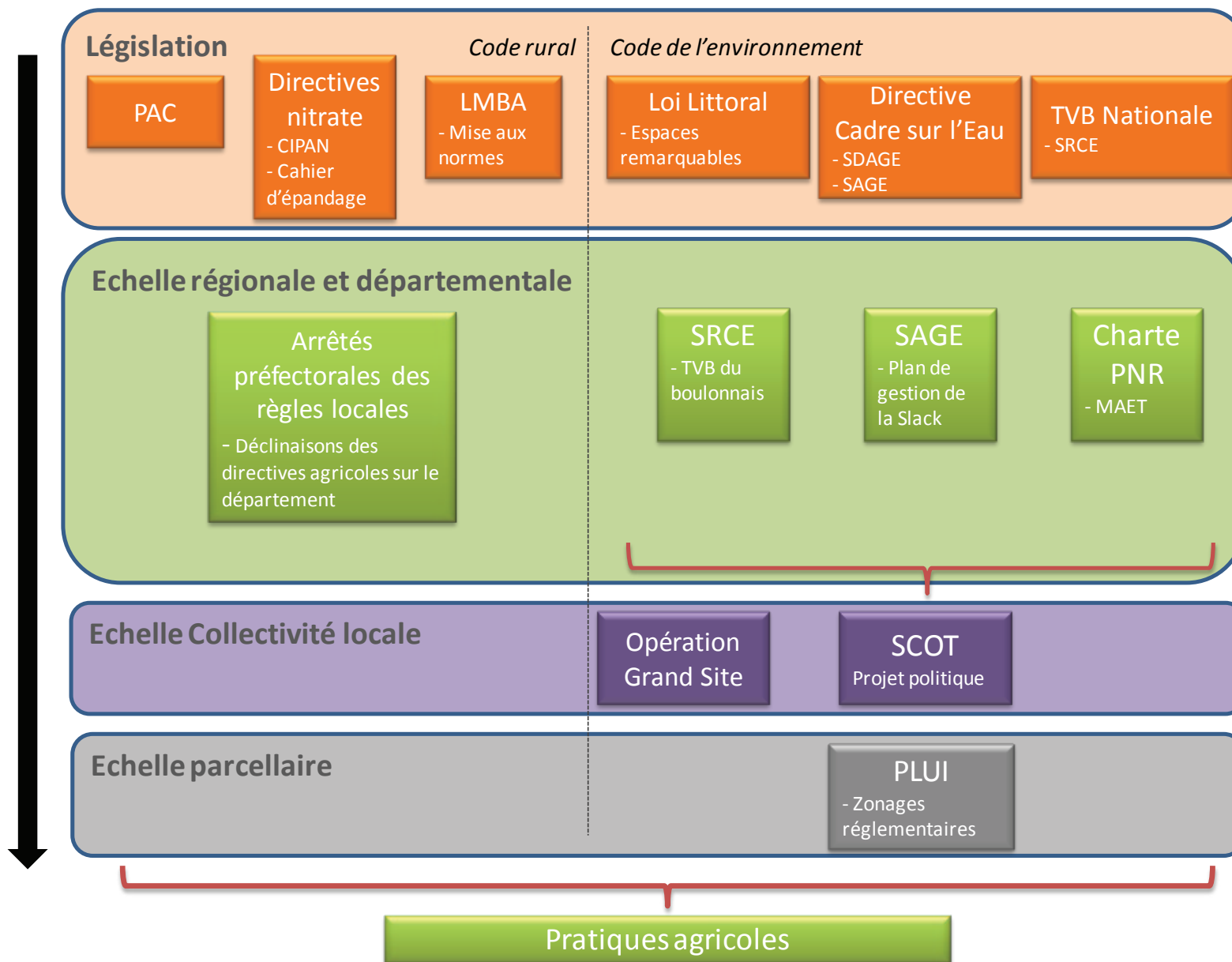
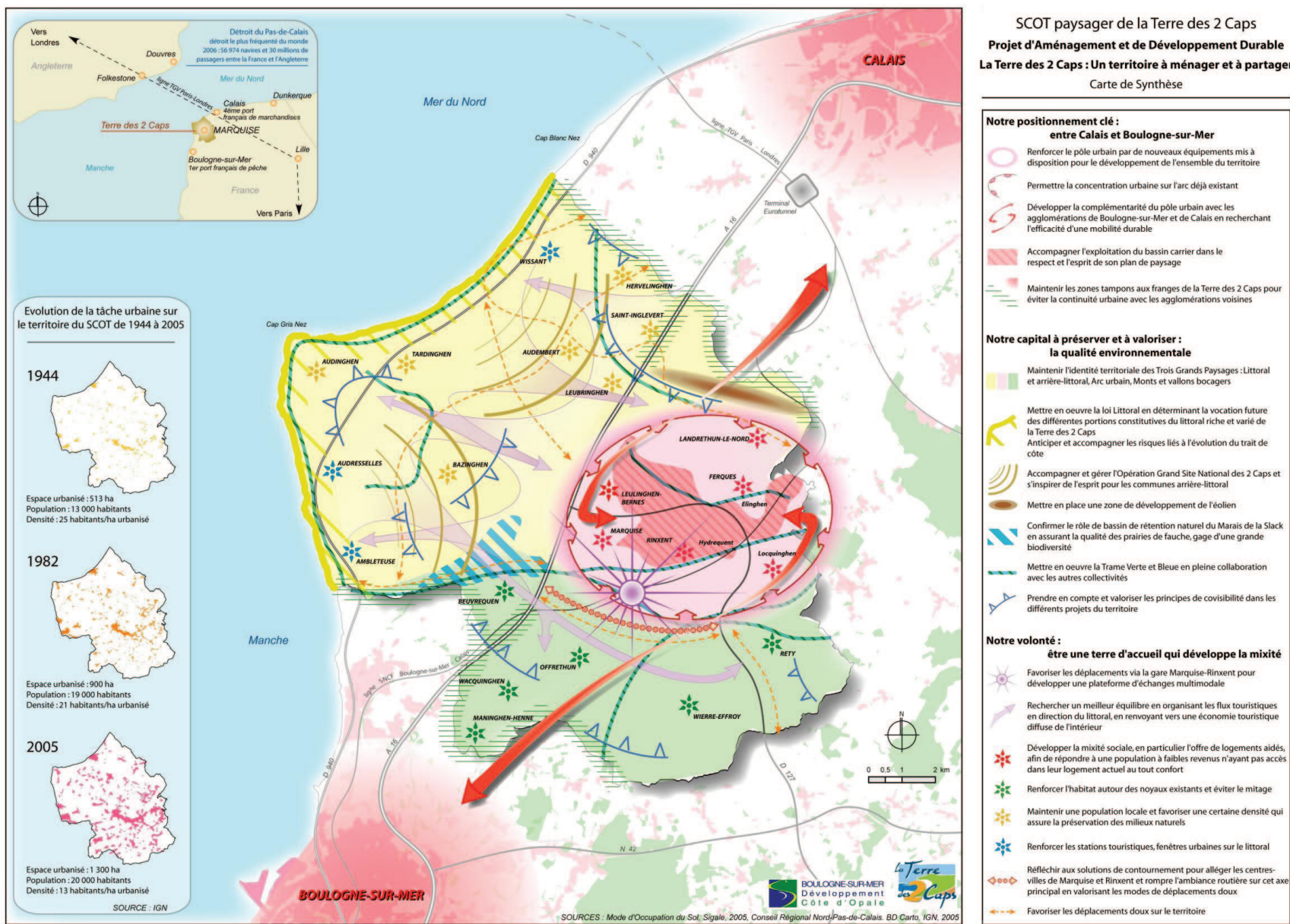


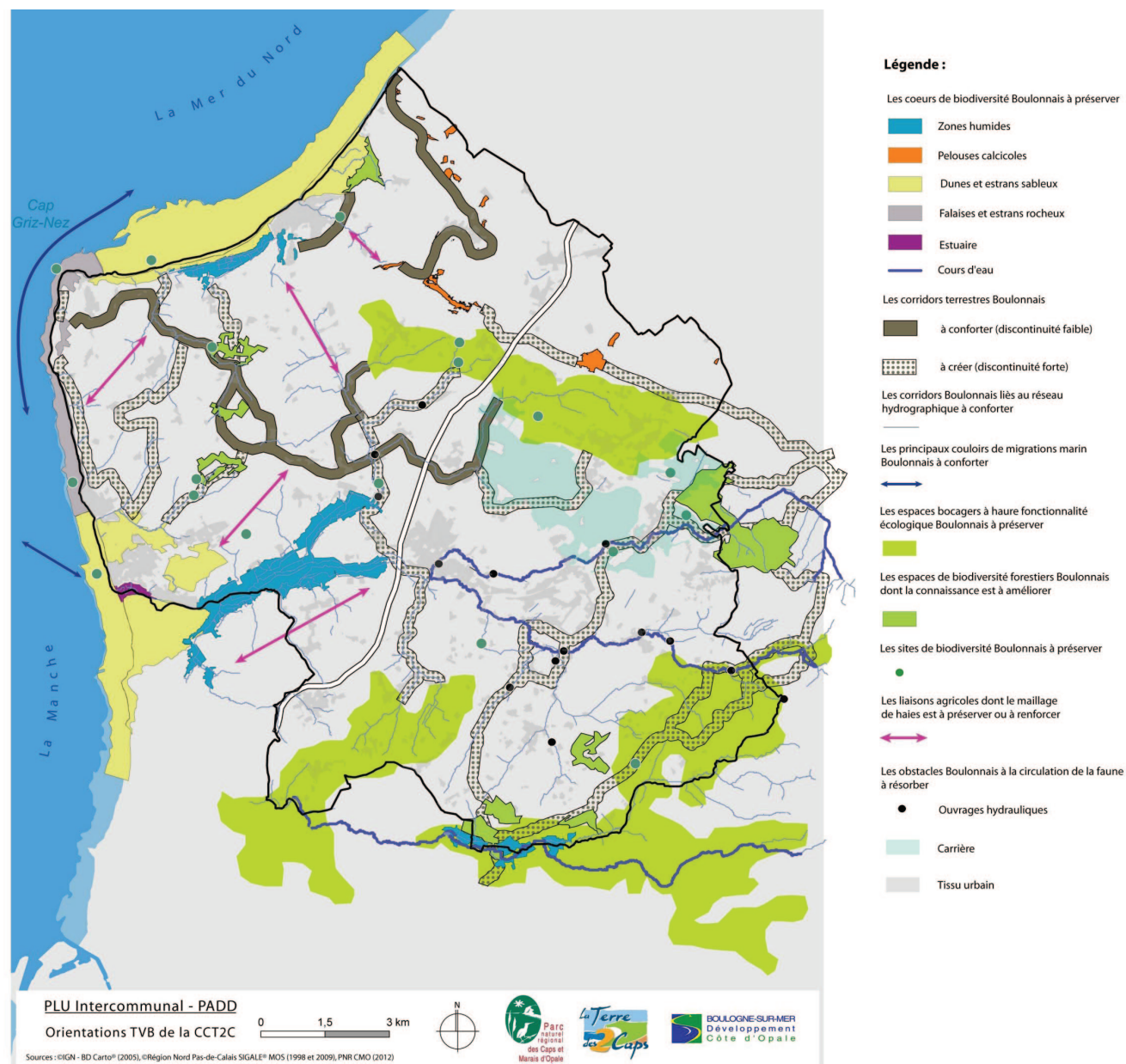
Schéma simplifié des différentes échelles de législation pesant sur les exploitations agricoles (source : a.teurnier)

ANNEXE VII : Carte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Paysager de la Terre des 2 Caps




(source : SCOT, 2010)

ANNEXE VIII : Carte de la Trame Verte et Bleue du Boulonnais



(source : PNR CMO)

	Diplôme : Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage Spécialité : Paysage Spécialité / option : Ingénierie des Territoires Enseignant référent : David MONTEBAULT
Auteur : Antoine TEURNIER	Organisme d'accueil : Boulogne Développement Côte d'Opale
Nombre de pages : 58	Adresse : Agence d'Urbanisme et Développement Economique Site de l'Hoverport- BP 611. 62321 Boulogne-sur-Mer CEDEX
Année de soutenance : 2012	Maître de stage : Christel ROMULUS
Titre français : Devenir de l'agriculture dans les projets d'aménagement périurbain. <i>Interactions entre pratiques agricoles et projets d'aménagement de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, Pas-de-Calais.</i>	
Titre anglais : Future of the agriculture in periurban project. <i>Interaction between agricultural technics and country planning in the region of</i>	
<p>Résumé : Les espaces agricoles et la société rurale des campagnes françaises ont subi de grands bouleversements depuis la modernisation de l'agriculture. L'augmentation du nombre de communes périurbaines participe aux transformations des territoires jusque-là ruraux. Le premier effet sur l'agriculture est la diminution des superficies agricoles et du nombre d'exploitations. La suprématie du modèle de vie urbain a également changé les pratiques agricoles et le rôle de l'agriculture. Celle-ci est désormais reconnue comme multifonctionnelle et doit participer au développement rural tout en nourrissant une population toujours plus grande.</p> <p>Conscients de l'importance de l'agriculture sur ces territoires périurbains, les pouvoirs publics ont intégré la gestion des espaces agricoles dans la planification urbaine. Les collectivités locales compétentes tentent de préserver ces espaces et de maintenir le nombre d'exploitants sur leur territoire. Mais entre la vision des gestionnaires et celle des usagers du territoire il y a parfois des attentes et des réalités différentes. L'intercommunalité de la Terre des 2 Caps a justement intégré les agriculteurs dans ses projets d'aménagement en les faisant participer à l'élaboration du diagnostic du territoire afin de confronter ces deux visions. Par sa multifonctionnalité, l'agriculture peut jouer un rôle plus ambitieux en devenant le moteur de développement des territoires périurbains et par là même assurer son avenir.</p>	
<p>Abstract : In France farmlands and rural society have been deeply modified since agricultural modernisation. The rise of periurban districts has transformed French countryside. The first effect of these transformations is farmland decrease and number of farms reduction. Periurban population lifestyle has changed agricultural techniques and functions of agriculture too. Nowadays, agriculture must be multifunctional. On the one hand, it must feed a rising population and on the other hand, it must participate to the "sustainable development" of these territories.</p> <p>Aware of these agricultural functions, local politics have inserted countryside management into urban planning. They try to protect agricultural surfaces and to maintain the number of farmers on their territories. However, there can be a gap between political vision and the one from people on the ground. Therefore the "Terre des 2 Caps" district (Pas-de-Calais, France) is an interesting exemple to study this two visions. The farmer of this region are involved in the drafting of urban plans and take part in the territory diagnostic. With its multifunctional role, agriculture can become the driving force of the periurban territories development and in this way, can anticipate its future.</p>	

Mots-clés : Agriculture, pratiques agricoles, documents d'urbanisme, périurbain, agriculture durable, circuits de proximité.

Key words : Agriculture, agricultural techniques, urban planning, periurban, sustainable agriculture, local production.